

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Groupe Canaccord Genuity Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Groupe Canaccord Genuity Inc.** et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2025 et 2024, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe aux 31 mars 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Comptabilisation des produits tirés des transactions de financement de sociétés et de fusions et acquisitions

Au 31 mars 2025, les produits tirés des honoraires de consultation liés aux transactions de financement de sociétés et de fusions et acquisitions du Groupe s'élevaient à 305,5 millions \$. Le Groupe comptabilise les produits tirés des honoraires de consultation lorsque l'obligation de prestation liée à la transaction sous-jacente est remplie aux termes de l'entente.

Étant donné que la taille de chaque transaction qui donne lieu à des honoraires de consultation est souvent importante et que le nombre de transactions et le moment auquel elles sont réalisées peuvent grandement varier d'une période à l'autre selon le niveau d'activité sur le marché, cet aspect de l'audit est considéré comme un risque d'audit clé. Lorsque des transactions importantes sont conclues vers la date de clôture, une évaluation est effectuée pour déterminer dans quelle période le Groupe a rempli ses obligations de prestation et peut ainsi comptabiliser les produits correspondants. Les détails des méthodes comptables du Groupe relatives à la comptabilisation des produits des activités ordinaires sont présentés à la note 5, « Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables ».

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Pour tester les produits comptabilisés tirés des honoraires de consultation, nos procédures d'audit ont compris, entre autres :

- Nous avons choisi un échantillon des transactions donnant lieu à des honoraires de consultation et examiné les contrats exécutés pour déterminer si l'obligation de prestation a été remplie progressivement ou à un moment précis.
- Nous avons testé un échantillon de transactions donnant lieu à des honoraires de consultation en cours à la date de clôture et évalué si les obligations de prestation liées aux services de consultation fournis progressivement ont été comptabilisées conformément à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), en obtenant des

éléments probants sur la prestation des services et en établissant une comparaison avec la partie des produits comptabilisés pour la période de prestation des services.

- Nous avons passé en revue les documents sources sur une base d'échantillonnage, y compris les ententes exécutées et les encaissements, pour obtenir des éléments probants quant à savoir si les obligations de prestation ont été remplies pour les transactions de consultation conclues avant et après la fin de l'exercice, et avons évalué si les produits ont été comptabilisés dans la période appropriée.
- Nous avons évalué les méthodes comptables critiques du Groupe et les informations y afférentes dans les états financiers consolidés pour déterminer si elles reflètent adéquatement les transactions en question et si elles sont conformes à l'IFRS 15.

Dépréciation du goodwill affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Au 31 mars 2025, le Groupe avait comptabilisé un goodwill de 686,5 millions \$ à l'état de la situation financière consolidée et l'avait affecté à des unités génératrices de trésorerie aux fins des tests de dépréciation. La direction évalue au moins une fois par an, ou lorsqu'il existe des indices de dépréciation, si la valeur comptable de ces actifs a subi une perte de valeur. Dans le cadre des tests de dépréciation du goodwill, la direction compare la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable qui est établie au moyen de la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les tests de dépréciation des UGT reposent sur des estimations des valeurs recouvrables fondées sur des prévisions sur cinq ans avec une valeur finale pour la période subséquente. Compte tenu de la nature subjective des données d'entrée importantes pour le modèle de dépréciation, y compris la fluctuation des produits des activités ordinaires, la charge de rémunération au rendement, le taux d'actualisation et le taux de croissance final, les résultats du modèle sont sensibles aux données d'entrée qui font appel au jugement de la direction.

Compte tenu de la subjectivité inhérente aux prévisions et à l'actualisation des flux de trésorerie futurs et de l'importance du goodwill comptabilisé et affecté aux UGT au 31 mars 2025, cet aspect de l'audit est considéré comme un risque d'audit clé. Les détails des méthodes comptables du Groupe relatives au goodwill sont présentés à la note 5, « Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables ».

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Pour tester la juste valeur diminuée des coûts de la vente estimative des UGT, nos procédures d'audit ont compris, entre autres :

- Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué le caractère approprié et l'exactitude mathématique des modèles de dépréciation utilisés à l'égard des UGT. Dans le cadre de cette évaluation, nous avons comparé les valeurs comptables de chaque UGT qui figurent dans les modèles aux registres financiers du Groupe et comparé les UGT identifiées par le Groupe au niveau le plus bas auquel les activités font l'objet d'un suivi par la direction et d'autres membres de l'organisation, et évalué si le regroupement des UGT était approprié aux fins du test de dépréciation.
- Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué les hypothèses et les données d'entrée utilisées par le Groupe aux fins du calcul de la valeur recouvrable des UGT, y compris les produits des activités ordinaires, la charge de rémunération au rendement, le taux d'actualisation et le taux de croissance final, en comparant ces hypothèses aux résultats historiques et à des données provenant de tiers.
- Nous avons procédé à des analyses de sensibilité des principales hypothèses, notamment les taux de croissance des produits des activités ordinaires et les taux de croissance des charges afin d'évaluer les variations de la valeur recouvrable des UGT qui résulteraient de modifications apportées aux hypothèses.
- Nous avons évalué les informations fournies par le Groupe à l'égard de cette question.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et des unités d'exploitation du Groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sean Musselman.

Ernst + Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 4 juin 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Groupe Canaccord Genuity Inc.

États de la situation financière consolidés

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 193 201	855 604
Titres détenus	6, 7	702 418	575 011
Créances clients	7, 9, 25	3 325 539	3 426 058
Impôt sur le résultat à recevoir		28 095	33 753
Total des actifs courants		5 249 253	4 890 426
Autres créances	10	51 974	—
Actifs d'impôt différé	16	61 575	71 004
Placements	11	11 812	12 913
Matériel et aménagements des locaux loués	13	125 389	61 000
Immobilisations incorporelles	15	346 401	288 303
Goodwill	15	686 548	615 539
Actifs au titre de droits d'utilisation	14	187 595	193 280
Total de l'actif		6 720 547	6 132 465
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Titres vendus à découvert	6, 7	595 507	495 246
Dettes fournisseurs et charges à payer	7, 9, 25	3 720 369	3 463 454
Provisions	29	37 402	21 007
Impôt sur le résultat à payer		7 506	2 096
Dettes subordonnée	17	7 500	7 500
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	18	—	13 672
Tranche à court terme des obligations locatives	20	30 283	24 579
Tranche à court terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle	7, 12	11 855	10 112
Total des passifs courants		4 410 422	4 037 666
Passifs d'impôt différé	16	61 414	53 337
Passifs dérivés	7, 8, 19	129 835	110 007
Contrepartie différée et contrepartie éventuelle	7, 12	22 111	12 345
Emprunt bancaire	18	442 780	287 857
Débiteures convertibles	19	85 155	80 973
Obligations locatives	20	205 115	190 169
Total du passif		5 356 832	4 772 354
Capitaux propres			
Attribuables aux porteurs de titres de capitaux propres de GCGI		959 792	995 645
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	8	403 923	364 466
Total des capitaux propres		1 363 715	1 360 111
Total du passif et des capitaux propres		6 720 547	6 132 465

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration :

« Daniel Daviau »

« Terrence A. Lyons »

DANIEL DAVIAU

TERRENCE A. LYONS

Groupe Canaccord Genuity Inc.

Comptes de résultat consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Commissions et honoraires		872 330	755 193
Financement de sociétés		248 044	174 694
Honoraires de consultation		305 511	230 530
Négociation à titre de contrepartiste		119 851	105 158
Intérêts		205 581	197 809
Divers		17 745	15 421
		1 769 062	1 478 805
CHARGES			
Charge de rémunération		1 037 931	858 652
Frais de négociation		97 044	84 505
Locaux et matériel		23 749	22 645
Communications et technologies		86 640	90 639
Intérêts		131 990	92 677
Frais d'administration		183 655	128 472
Amortissement	13, 15	43 575	38 766
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	14	31 377	29 299
Frais de développement		58 999	49 764
Frais de restructuration		5 103	18 147
Frais connexes aux acquisitions		2 271	—
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	15	—	17 756
Ajustement de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	7, 8	21 000	13 250
Ajustement de la juste valeur des débetures convertibles – composante passif dérivé	7	(8 724)	4 421
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	7	939	(27 325)
Quote-part de la perte d'une entreprise associée		—	70
		1 715 549	1 421 738
Résultat net avant impôt sur le résultat		53 513	57 067
Charge d'impôt sur le résultat	16		
Exigible		22 623	12 041
Différé		5 739	15 244
		28 362	27 285
Résultat net de l'exercice		25 151	29 782
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires de GCGI		(17 499)	(13 163)
Participations ne donnant pas le contrôle	8	42 650	42 945
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
De base	22	95 451	91 765
Après dilution	22	s. o.	s. o.
Perte par action ordinaire			
De base	22	(0,30) \$	(0,27) \$
Après dilution	22	(0,30) \$	(0,27) \$
Dividendes par action privilégiée de série A	23	1,00 \$	1,00 \$
Dividendes par action privilégiée de série C	23	1,71 \$	1,71 \$
Dividendes par action ordinaire	23	0,34 \$	0,34 \$

Voir les notes ci-jointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc. États du résultat global consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Résultat net de l'exercice		25 151	29 782
Autres éléments du résultat global			
Variation nette des profits latents à la conversion des établissements à l'étranger, nette de l'impôt		28 954	7 650
Résultat global de l'exercice		54 105	37 432
Résultat global attribuable aux :			
Actionnaires de GCGI		8 330	(9 056)
Participations ne donnant pas le contrôle	8	45 775	46 488

Voir les notes ci-jointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc.

États des variations des capitaux propres consolidés

Aux dates indiquées et pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Actions privilégiées au début et à la fin de l'exercice	21	205 641	205 641
Actions ordinaires au début de l'exercice		616 531	566 345
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme		(17 821)	(30 116)
Actions ordinaires dont les droits sont acquis libérées par les fiducies pour les avantages du personnel		50 966	59 981
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Results International Group LLP		1 188	—
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Sawaya Partners LLC		2 883	2 883
Actions émises en lien avec l'exercice des options sur actions liées au rendement		—	17 187
Prêts nets destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis		60	251
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	22	653 807	616 531
Surplus d'apport au début de l'exercice		—	49 400
Paiements fondés sur des actions, montant net		—	(49 400)
Surplus d'apport à la fin de l'exercice		—	—
Résultats non distribués au début de l'exercice		58 548	119 552
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI		(17 499)	(13 163)
Paiements fondés sur des actions, montant net		(33 886)	109
Exercice des options sur actions liées au rendement		—	(4 625)
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux paiements fondés sur des actions		(542)	(885)
Prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis		(60)	(251)
Dividendes sur actions ordinaires	23	(32 757)	(30 781)
Dividendes sur actions privilégiées	23	(11 408)	(11 408)
(Déficit) résultats non distribués à la fin de l'exercice		(37 604)	58 548
Contrepartie différée au début de l'exercice		5 612	8 495
Paiement au cours de l'exercice		(2 806)	(2 883)
Contrepartie différée à la fin de l'exercice		2 806	5 612
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice		109 313	105 206
Autres éléments du résultat global attribuables aux actionnaires de GCGI		25 829	4 107
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice		135 142	109 313
Total des capitaux propres		959 792	995 645
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice		403 923	364 466
Total des capitaux propres		1 363 715	1 360 111

Voir les notes ci-jointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		25 151	29 782
Éléments sans effet de trésorerie			
Amortissement	13, 15	43 575	38 766
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	14	31 377	29 299
Charge d'impôt différé	16	5 739	15 244
Charge au titre de paiements fondés sur des actions	24	14 020	964
Ajustement de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	7, 8	21 000	13 250
Ajustements de la juste valeur liés aux placements	11	1 500	—
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	15	—	17 756
Quote-part de la perte d'une entreprise associée		—	70
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	7	939	(27 325)
Ajustement de la juste valeur des débetures convertibles – composante passif dérivé	7	(8 724)	4 421
Dépréciation des placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence	11	750	5 227
Charge d'intérêts liée aux obligations locatives		16 514	9 045
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement (Augmentation) diminution des titres détenus		(127 407)	140 067
Diminution des créances clients		48 545	9 146
Augmentation de l'impôt sur le résultat à payer, montant net		11 463	1 259
Augmentation (diminution) des titres vendus à découvert		100 261	(61 057)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, des charges à payer et des provisions		290 909	(238 797)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		475 612	(12 883)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme		(17 821)	(30 116)
Versement de dividendes en espèces sur les actions privilégiées convertibles émises en lien avec les activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne	8	(26 415)	(25 169)
Versement de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle en Australie	8	(8 038)	(6 414)
Produit de l'émission des débetures convertibles, montant net	19	—	29 844
Produit d'un emprunt bancaire		440 116	—
Produit de l'exercice d'options sur actions liées au rendement		—	12 486
Paiement d'un emprunt bancaire		(315 154)	(13 461)
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires		(32 757)	(30 781)
Dividendes en espèces versés sur les actions privilégiées		(11 408)	(11 408)
Paiements de loyers		(38 348)	(35 577)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(9 825)	(110 596)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat de matériel et aménagements des locaux loués, nets des sorties	13	(76 505)	(23 705)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	15	(2 710)	(1 969)
Acquisition d'Intelligent Capital Holdings Limited, nette de la trésorerie acquise	12	(3 323)	—
Acquisition de Cantab Asset Management Limited, nette de la trésorerie acquise	12	(22 172)	—
Acquisition de Brooks Macdonald Asset Management (International) Ltd., nette de la trésorerie acquise	12	(37 087)	—
Acquisition des activités canadiennes de gestion privée de patrimoine de Mercer Global Investments Canada Limited	12	—	(2 410)
Paiement de contrepartie différée et de contrepartie éventuelle	7	(9 327)	(4 705)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(151 124)	(32 789)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie		22 934	3 440
Augmentation (diminution) de la situation de trésorerie		337 597	(152 828)
Situation de trésorerie au début de l'exercice		855 604	1 008 432
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice		1 193 201	855 604
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Intérêts reçus		205 583	197 806
Intérêts payés		130 937	92 041
Impôt sur le résultat payé		32 337	36 432

Voir les notes ci-jointes.

Groupe Canaccord Genuity Inc.

Notes des états financiers consolidés

Aux 31 mars 2025 et 2024

et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. (la « Société » ou « GCGL »), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan, mène des activités sur les marchés des capitaux en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe, en Asie et en Australie. La Société a aussi des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni, dans les dépendances de la Couronne et en Australie. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de solutions de gestion de patrimoine complètes, y compris des services de planification financière et de courtage, et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est sis au Suite 1200 – 1133 Melville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4E5, et son bureau principal est sis au Suite 2200 – 700 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K8.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto. Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole CF.PR.A., et les actions privilégiées de série C de la Société sont inscrites sous le symbole CF.PR.C.

Les produits et le résultat tirés des activités de la Société connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Les activités de celle-ci sont assujetties à la situation générale sur les marchés des actions et des obligations à l'échelle mondiale.

2. Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés sont fondés sur le coût historique, sauf pour certains placements qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les titres détenus, les titres vendus à découvert, les passifs dérivés et les contreparties différées et contreparties éventuelles. Tous ces éléments ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes, hormis certains placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Certains montants comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 4 juin 2025.

UTILISATION DE JUGEMENTS, D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits, des charges, des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Certains facteurs ont une incidence sur les hypothèses que la direction a utilisées pour porter des jugements et effectuer des estimations et suscitent davantage d'incertitude à leur égard. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, la perturbation des marchés attribuable à l'incidence des tarifs douaniers imposés à l'échelle mondiale et à leurs répercussions récessionnistes et inflationnistes potentielles, ainsi que l'incidence de facteurs géopolitiques persistants.

Les jugements, estimations et hypothèses significatifs touchent la consolidation, la comptabilisation des produits des activités ordinaires, les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat et l'évaluation des actifs d'impôt différé, la dépréciation du goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 et de niveau 3, les provisions, l'évaluation des contreparties éventuelles et l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé et des débentures convertibles – composante passif dérivé. Des modifications peuvent être apportées aux estimations liées à l'actif net acquis dans le cadre d'une acquisition ainsi qu'à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée ou déterminée. Des jugements, des estimations et des hypothèses ont également été utilisés dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition préliminaire, y compris l'évaluation des immobilisations incorporelles acquises en lien avec les acquisitions d'Intelligent Capital Holdings Limited (« ICL »), de Cantab Asset Management Limited (« Cantab ») et de Brooks Macdonald Asset Management (International) Ltd. (« BMI »).

La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des politiques et des lois fiscales dans le cadre de ses activités au Canada et à l'étranger. Puisque les lois et les politiques fiscales de plusieurs pays font l'objet de modifications et d'interprétations continues, le résultat final de certaines opérations fiscales reste incertain.

3. Faits nouveaux en comptabilité

Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») précisent que, pour classer un passif en tant que passif non courant, l'entité doit avoir le droit de différer le règlement de ce passif pour au moins douze mois après la date de clôture. La probabilité que l'entité exerce son droit n'a pas d'incidence sur le classement du passif. De plus, l'entité est tenue de fournir des informations lorsqu'elle classe un passif découlant d'un contrat d'emprunt en tant que passif non courant et que son droit de différer le règlement dépend du respect par l'entité de clauses restrictives futures dans les douze mois.

La Société a adopté les modifications d'IAS 1 le 1^{er} avril 2024. L'adoption des modifications n'a entraîné aucun changement dans les passifs de la Société.

Pilier 2 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »)

La Société subit l'influence des modifications apportées aux lois et aux règlements fiscaux, notamment l'instauration des règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial de 15 %), qui a été adopté ou quasi adopté dans certains territoires où la Société exerce ses activités par l'intermédiaire de ses filiales (note 16).

Le cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (« BEPS ») mis en place par l'OCDE et le G20 traite des défis fiscaux découlant de la transformation numérique de l'économie. Les règles globales anti-érosion de la base d'imposition (modèle de règles du Pilier 2), qui assujettissent à un impôt minimum mondial de 15 % les entreprises multinationales dont les produits dépassent 750 millions €, ont été adoptées ou quasi adoptées avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024 dans certains territoires où la Société exerce ses activités par l'intermédiaire de ses filiales.

La Société a appliqué l'exception aux termes des modifications apportées à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, publiées par l'IASB en mai 2023, et ne comptabilise pas des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 et ne communique pas d'informations à leur sujet.

La Société continue de suivre l'évolution de la législation liée aux règles du Pilier 2 afin d'en évaluer l'incidence future potentielle sur ses états financiers consolidés.

4. Modifications futures des méthodes comptables

Normes publiées, mais non encore en vigueur

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1.

L'IFRS 18 introduit des modifications importantes à la façon dont l'entité doit présenter l'état du résultat net, y compris des totaux et sous-totaux dont la présentation est exigée, de nouvelles dispositions relatives au regroupement et à la ventilation de l'information financière, ainsi que cinq catégories dans lesquelles les produits et les charges doivent être classés, soit : « exploitation », « investissement », « financement », « impôts sur le résultat » et « activités abandonnées ». En outre, l'entité est tenue de fournir les informations sur les mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 entre en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} avril 2027, et l'application anticipée est permise. L'IFRS 18 sera appliquée de façon rétrospective.

La Société examine actuellement les incidences que les modifications auront sur les états financiers consolidés.

5. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers consolidés de la Société, de ses filiales et d'entités ad hoc contrôlées.

Les résultats financiers d'une filiale ou d'une entité ad hoc contrôlée sont consolidés si la Société acquiert le contrôle. Il y a contrôle lorsqu'une entité détient le pouvoir sur une entité émettrice, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les comptes de résultat consolidés à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

Au 31 mars 2025, la Société détenait 65 % (65 % au 31 mars 2024) des actions avec droit de vote de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (« CFGA »), et cette dernière détenait la totalité des actions de Canaccord Genuity (Australia) Limited (« CGAL ») et de Canaccord Genuity Financial Limited (« CGFL »). La Société a évalué ses ententes contractuelles avec les autres actionnaires de CFGA et le contrôle qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles des deux filiales et elle a déterminé qu'elle devait procéder à la consolidation en vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), aux 31 mars 2025 et 2024. La situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de CGAL et de CGFL ont donc été consolidés.

La Société détient des fiducies pour les avantages du personnel, qui sont considérées comme des entités ad hoc (note 24), afin de satisfaire à ses obligations envers ses employés qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions de la Société. Les fiducies pour les avantages du personnel ont été consolidées conformément à l'IFRS 10 puisque leurs activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à ces fiducies.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DE FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Société sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis au cours de change moyens en vigueur pendant la période de présentation de l'information financière. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

La Société détient également des actifs et des passifs monétaires qui sont des montants à recevoir des établissements à l'étranger ou à payer à ceux-ci. Si le règlement de ces montants à recevoir ou à payer n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, ces montants à recevoir et à payer représentant une partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur

juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement et des dépréciations cumulés. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes de résultat consolidés à titre de charge d'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a un indice que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable sont passés en revue au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions réalisées précédemment comprennent les relations clients, les ententes de non-concurrence, la marque, les permis de négociation, les contrats de gestion de fonds, les portefeuilles de contrats, les contrats de location avantageux, les portefeuilles de clients et les technologies, qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Marchés des capitaux Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur une période continue. Un logiciel en développement ou acquis est amorti sur sa durée d'utilité lorsque l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

- Marques ayant une durée de vie déterminée – jusqu'à concurrence de 3 ans
- Relations clients – jusqu'à concurrence de 14 ans
- Technologies – logiciels développés en interne ou acquis – jusqu'à concurrence de 10 ans
- Contrats de gestion de fonds – jusqu'à concurrence de 10 ans
- Portefeuille de contrats – durée du portefeuille de contrats, habituellement jusqu'à concurrence de 2 ans
- Portefeuille de clients – jusqu'à concurrence de 10 ans

Logiciels développés en interne ou acquis

Les dépenses relatives au développement ou à l'acquisition de projets sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles lorsque la Société peut démontrer la faisabilité technique des actifs en question. Selon l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les actifs sont comptabilisés à leur coût diminué de l'amortissement et des dépréciations cumulés. Les coûts capitalisés sont des dépenses directement attribuables au développement des logiciels, comme les coûts liés à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels. L'amortissement des actifs commence lorsque leur développement est terminé et que les actifs sont prêts à être mis en service. Les actifs sont amortis sur la période des avantages futurs prévus.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »). La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chacune des UGT de la Société auxquelles les actifs pris individuellement sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est ensuite calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la comptabilisation de la plus récente perte de valeur. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté aux UGT et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures. La Société tient compte notamment de la relation entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses capitaux propres lors de l'examen des indices de dépréciation.

Conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (« IAS 36 »), les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs considérées comme étant appropriées aux fins de ces calculs. Conformément à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, la juste valeur représente une estimation du prix auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la clôture de la période de présentation de l'information financière dans les conditions du marché à cette date (une valeur de sortie à la date d'évaluation). Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des UGT étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions de marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société. Ces évaluations sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme elles sont décrites ci-dessus, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, de l'exonération des redevances liées aux immobilisations incorporelles à durée indéterminée que sont les marques, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle.

Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chacune de ces UGT reposaient sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-dessus, et elles utilisaient un taux de croissance annuel composé et un taux de croissance final.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT contenant l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les bons du Trésor, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des entités et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre entité.

i) Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des instruments évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement repose sur deux critères : le modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (les « critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels »).

Le modèle économique tient compte de l'objectif de la Société, soit de percevoir des flux de trésorerie en détenant les actifs financiers, soit en vendant les actifs ou en optant pour une combinaison des deux.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») s'ils ne respectent pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ou s'ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant

pour objectif de réaliser la valeur de l'actif au moyen d'une vente à court terme. Les actifs financiers à la JVRN sont présentés à la juste valeur, tout profit ou toute perte en découlant étant comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés. Le profit net ou la perte nette présenté dans les comptes de résultat consolidés comprend tous les dividendes non versés et les intérêts générés par l'actif financier. Les actifs financiers évalués à la JVRN comprennent les titres détenus et les placements dans les sociétés sur lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable.

La Société évalue périodiquement si le classement de ses actifs financiers classés comme étant à la JVRN est toujours approprié, selon son intention, ou non, de vendre les actifs financiers à court terme. Dans des cas rares, si la Société est dans l'incapacité de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Il n'y a aucun actif financier évalué à la JVAERG.

Actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les éléments de cette catégorie comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les créances clients.

La Société reclasse les actifs financiers seulement lorsque le modèle économique qu'elle suit pour les gérer change.

Dépréciation d'actifs financiers

Les créances clients de la Société sont classées comme des actifs financiers évalués au coût amorti et sont assujetties au modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les créances client incluent les montants à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières. Tous les montants à recevoir liés aux transactions de financement de sociétés et aux clients ont une échéance de moins de douze mois à compter de la comptabilisation initiale et, par conséquent, la provision se limite aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir. La Société a établi une politique en matière d'évaluation fondée sur l'historique des pertes de crédit et ajustée en fonction de facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé essentiellement lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

ii) Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis classés soit comme étant à la JVRN ou comme autres passifs financiers.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la JVRN incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction, les autres passifs financiers devant être classés comme étant à la JVRN selon les IFRS et les passifs financiers volontairement désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la JVRN. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. La Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la JVRN au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la JVRN. Les titres vendus à découvert, les passifs dérivés, la contrepartie différée et la contrepartie éventuelle sont classés à la JVRN.

Passifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. Les passifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer, les emprunts bancaires et la dette subordonnée. La valeur comptable des autres passifs financiers s'approche de leur juste valeur.

iii) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'un instrument financier, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

La Société négocie également des contrats à terme, lesquels sont des contrats non standardisés d'achat ou de vente d'un instrument financier à une date future et à un prix prédéterminé. La Société négocie des contrats à terme afin d'atténuer le risque de change sur les règlements de titres en monnaie étrangère en attente.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse que la transaction de vente d'un actif ou de transfert d'un passif est réalisée sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La Société classe les instruments financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie. La hiérarchie des justes valeurs distingue les données utilisées pour déterminer la juste valeur en fonction de leur importance, et la position de l'instrument financier dans la hiérarchie est déterminée en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour établir la juste valeur.

Dans la mesure du possible, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché ou des cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur) publiés sur des marchés actifs, sans aucune déduction au titre des coûts de transaction. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est établie de cette façon, elle est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est établie au moyen de cours publiés sur des marchés moins actifs ou de techniques d'évaluation appropriées et fiables, qui peuvent comprendre la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est établie de cette façon, elle est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Si des cours observables ne sont pas disponibles, tant sur des marchés actifs que sur des marchés moins actifs, la juste valeur est généralement déterminée au moyen de techniques comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation, y compris le modèle d'évaluation Black et Scholes et le modèle de simulation de Monte-Carlo. Ces techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction, qui constituent des données importantes pour établir la juste valeur. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est établie de cette façon, elle est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat. Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des

intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. La valeur des garanties pour les titres empruntés et les titres prêtés correspond au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions.

Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur de marché des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une garantie appropriée.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

TITRES PRIS EN PENSION ET OBLIGATIONS LIÉES AUX TITRES MIS EN PENSION

La Société comptabilise ces transactions au coût amorti à la date de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres mis en pension et pris en pension restent inscrits aux états de la situation financière consolidés. Les mises en pension et les prises en pension sont traitées comme des transactions de prêts et d'emprunts garantis.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moment où une obligation de prestation unique est remplie ou progressivement au cours de la période pendant laquelle une obligation de prestation est remplie et que le client peut s'en prévaloir. La Société évalue ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire. Les principales catégories de produits tirés de contrats sont les suivantes :

Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services donnant droit à des honoraires, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les titres achetés aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés après déduction des produits tirés des commissions. Les produits tirés des commissions sont comptabilisés au moment où l'obligation de prestation est remplie (à la date de transaction).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. La prise ferme de titres constitue la seule obligation de prestation, et les produits sont comptabilisés au moment de la clôture de la transaction de prise ferme.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation courants qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle l'obligation de prestation est remplie. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés au moment où la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et lorsqu'il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important des produits des activités ordinaires.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste englobent les produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur la trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés des services de courtage de correspondance et les produits tirés des honoraires.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel, et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

Matériel informatique	Méthode linéaire, sur la durée d'utilité
Mobilier et matériel	Méthode linéaire, sur la durée d'utilité
Aménagements des locaux loués	Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des contrats de location respectifs

Un élément du matériel et des aménagements des locaux loués et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les comptes de résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et les méthodes d'amortissement utilisées sont examinées à chaque date de clôture et ajustées prospectivement, le cas échéant.

DÉBENTURES CONVERTIBLES

Les débetures convertibles sont classées à titre d'instrument hybride qui comporte deux composantes : une composante passif, laquelle représente l'obligation contractuelle de la Société de verser des intérêts, et une composante dérivé incorporé, laquelle reflète la valeur de l'option de conversion. Les deux composantes sont comptabilisées dans les passifs aux états de la situation financière consolidés. Les intérêts courus sur le montant en capital sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés et une hausse correspondante est comptabilisée dans la composante passif. Le dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur à chaque date de clôture et les ajustements de la juste valeur sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. Au rachat des débetures convertibles et à l'émission du capital social, la composante passif est reclassée dans les capitaux propres.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat imposable.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales de la Société à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non dans les comptes de résultat consolidés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporaires à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où ces différences sont générées par des placements dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et le report en avant de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles et le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de la totalité ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer les actifs d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires imposables dans le cas de placements dans des filiales où le passif d'impôt différé est généré par des profits non distribués et des écarts de change, la Société étant capable de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires se résorberont. La Société ne prévoit pas ou n'a pas l'intention de prendre des mesures qui feraient en sorte que les différences temporaires se résorbent dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les comptes de résultat consolidés, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxe sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes engagée n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs et charges à payer dans les états de la situation financière consolidés.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues par l'entremise de fiduciaires pour les avantages du personnel, les prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées détenues comme actions propres. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat par action ordinaire après dilution reflète l'effet dilutif lié au régime d'intéressement à long terme (« RILT ») et aux autres régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions ainsi qu'aux débetures convertibles, selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis. Les actions privilégiées convertibles émises par Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne (« CGWM UK ») sont prises en compte dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société pour refléter la quote-part proportionnelle de celle-ci dans le résultat de CGWM UK, après conversion si le calcul est dilutif.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Certains employés de la Société reçoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie de certaines formes d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en trésorerie ou en instruments de capitaux propres). Les employés participants peuvent recevoir des actions dont les droits sont généralement acquis sur trois ans (des unités d'actions temporairement incessibles (« UATI ») ou un montant en trésorerie, si les instruments sont réglés en trésorerie).

Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions différées (« UAD ») qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (« transactions réglées en trésorerie »). Certains membres de la haute direction peuvent également recevoir, dans le cadre de leur rémunération, des options sur actions liées au rendement qui sont réglées en instruments de capitaux propres. En outre, certains membres de la haute direction reçoivent, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions liées au rendement (« UALR ») ainsi que des UAD aux termes du régime d'UAD pour les membres de la haute direction, qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (« transactions réglées en trésorerie »).

L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution.

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions à la date d'attribution et à chaque date de clôture subséquente pour ce qui est des attributions réglées en trésorerie. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, le cas échéant, figurent à la note 24.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution.

Les droits rattachés aux UATI émises aux termes du régime continuent d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. La Société a déterminé que les attributions ne répondent pas, en substance, au critère de condition de service, tel qu'il est défini par l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Par conséquent, les UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement sont passées en charges au cours de la période pendant laquelle ces attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont, par conséquent, assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

La Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis lorsqu'elle calcule la charge attribuable aux transactions réglées en instruments de capitaux propres. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas ultimement acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD pour les administrateurs indépendants est passée en charges au moment de l'attribution, étant donné qu'il n'existe pas de conditions d'acquisition des droits (note 24). Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés. Les UALR et les UAD sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution. Les variations de la valeur des UALR et des UAD à chaque période de présentation de l'information financière sont amorties sur la période d'acquisition des droits résiduelle et comptabilisées à titre de charge de rémunération aux comptes de résultat consolidés en tenant compte de certaines conditions liées à l'emploi.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances selon un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de la politique en matière d'évaluation de la direction fondée sur l'historique des pertes sur créances et ajustée selon les facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les comptes de résultat consolidés, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux questions juridiques et qu'il est possible de les estimer de façon raisonnable.

Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour restructuration inclut les frais de restructuration du personnel.

CONTRATS DE LOCATION

Selon l'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), un contrat de location est un contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien moyennant une contrepartie. La Société comptabilise des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes pour tous les contrats de location, sauf les contrats de location à court terme (de douze mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le cas des contrats de location à court terme ou des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Société comptabilise les paiements de loyers dans les charges d'exploitation selon la méthode linéaire, sauf si une autre méthode systématique est plus représentative des avantages économiques tirés du bien sous-jacent.

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société à la date de début du contrat de location, lequel se situe dans une fourchette de 6,5 % à 8,5 %. Les obligations locatives sont présentées séparément dans les états de la situation financière consolidés et sont évaluées ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif afin de refléter les paiements d'intérêts et de trésorerie effectués en vertu des modalités du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, en fonction du montant initial des obligations locatives, des coûts directs engagés et des paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés séparément dans les états de la situation financière consolidés et sont évalués ultérieurement au coût, après déduction de l'amortissement et des dépréciations cumulés.

La charge d'intérêts sur l'obligation locative et la charge d'amortissement sur les actifs au titre de droits d'utilisation sont imputées dans les comptes de résultat consolidés et comptabilisées séparément.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de leurs clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière consolidés, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 28.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs d'exploitation suivants : Marchés des capitaux Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les activités de la Société ont été regroupées dans les régions suivantes : Canada, Royaume-Uni et Europe, Australie et États-Unis. Les activités de la Société en Asie sont affectées aux activités sur les marchés des capitaux au Canada et en Australie.

	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Titres détenus \$	Titres détenus vendus à découvert \$	Titres détenus \$	Titres détenus vendus à découvert \$
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	535 131	472 318	404 056	357 138
Actions et débetures convertibles	167 287	123 189	170 955	138 108
	702 418	595 507	575 011	495 246

Au 31 mars 2025, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2025 à 2078 (de 2024 à 2079 au 31 mars 2024) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 13,5 % (de 0,00 % à 14,00 % au 31 mars 2024).

7. Instruments financiers

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 mars 2025 et 2024, les catégories d'instruments financiers, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la dette bancaire, ainsi que les placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence, détenues par la Société se présentaient comme suit :

	Juste valeur par le biais du résultat net		Coût amorti		Total	
	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Actifs financiers						
Titres détenus	702 418	575 011	—	—	702 418	575 011
Montants à recevoir de courtiers en valeurs mobilières	—	—	2 088 648	2 052 676	2 088 648	2 052 676
Montants à recevoir des clients	—	—	668 983	794 709	668 983	794 709
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	—	—	291 824	268 786	291 824	268 786
Autres créances clients	—	—	276 084	309 887	276 084	309 887
Placements à la JVRN	7 543	8 648	—	—	7 543	8 648
Autres créances	—	—	51 974	—	51 974	—
Total des actifs financiers	709 961	583 659	3 377 513	3 426 058	4 087 474	4 009 717
Passifs financiers						
Titres vendus à découvert	595 507	495 246	—	—	595 507	495 246
Montants à payer à des courtiers en valeurs mobilières	—	—	1 454 029	1 413 565	1 454 029	1 413 565
Montants à payer à des clients	—	—	1 706 502	1 552 276	1 706 502	1 552 276
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	—	—	559 838	497 613	559 838	497 613
Dette subordonnée	—	—	7 500	7 500	7 500	7 500
Contrepartie différée et contrepartie éventuelle	33 966	22 457	—	—	33 966	22 457
Emprunt bancaire	—	—	442 780	301 529	442 780	301 529
Passifs dérivés	129 835	110 007	—	—	129 835	110 007
Total des passifs financiers	759 308	627 710	4 170 649	3 772 483	4 929 957	4 400 193

La Société n'a désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale en appliquant l'option de la juste valeur.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, telle qu'elle est décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

Niveau 1 – cours sur un marché actif (qui ne sont pas ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est directement ou indirectement observable)

Niveau 3 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable)

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Aux 31 mars 2025 et 2024, la Société détenait les catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur suivantes :

	31 mars 2025	Juste valeur estimée		
		31 mars 2025		
	\$	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	12 476	—	12 469	7
Titres de créance de gouvernements	522 655	224 078	298 577	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	535 131	224 078	311 046	7
Actions	167 089	98 450	55 435	13 204
Débiteures convertibles	198	—	198	—
Actions et débiteures convertibles	167 287	98 450	55 633	13 204
	702 418	322 528	366 679	13 211
Placements à la JVRN	7 543	—	—	7 543
	709 961	322 528	366 679	20 754
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(2 673)	—	(2 673)	—
Titres de créance de gouvernements	(469 645)	(189 447)	(280 198)	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(472 318)	(189 447)	(282 871)	—
Actions	(123 189)	(96 749)	(26 440)	—
	(595 507)	(286 196)	(309 311)	—
Contrepartie différée et contrepartie éventuelle	(33 966)	—	—	(33 966)
Passifs dérivés	(129 835)	—	—	(129 835)
	(759 308)	(286 196)	(309 311)	(163 801)

	31 mars 2024	Juste valeur estimée		
		31 mars 2024		
	\$	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	23 201	—	23 173	28
Titres de créance de gouvernements	380 855	195 238	185 617	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	404 056	195 238	208 790	28
Actions	170 955	119 063	43 345	8 547
	575 011	314 301	252 135	8 575
Placements à la JVRN	8 648	—	—	8 648
	583 659	314 301	252 135	17 223
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(20 535)	—	(20 535)	—
Titres de créance de gouvernements	(336 603)	(161 913)	(174 690)	—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(357 138)	(161 913)	(195 225)	—
Actions	(138 108)	(121 627)	(16 481)	—
	(495 246)	(283 540)	(211 706)	—
Contrepartie différée et contrepartie éventuelle	(22 457)	—	—	(22 457)
Passifs dérivés	(110 007)	—	—	(110 007)
	(627 710)	(283 540)	(211 706)	(132 464)

Variation des actifs et passifs financiers de niveau 3

Solde au 31 mars 2024	(115 241) \$
Variation de la juste valeur des titres détenus de niveau 3 au cours de la période	4 636
Paiement de la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Sawaya Partners LLC	5 786
Paiement de la contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de Results International Group LLP	1 188
Paiement de la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Results International Group LLP	3 541
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition d'Intelligent Capital Holdings Limited (note 12)	(4 081)
Ajout d'une contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition d'Intelligent Capital Holdings Limited (note 12)	(1 203)
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Cantab Asset Management Limited (note 12)	(4 357)
Ajout d'une contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Brooks Macdonald Asset Management (International) Ltd. (note 12)	(9 246)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	939
Variation de la juste valeur des débiteures convertibles – composante passif dérivé au cours de la période (note 19)	8 724
Variation de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé au cours de la période (note 8)	(21 000)
Ajustement de la juste valeur lié aux placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 500)
Écart de conversion	(11 233)
Solde au 31 mars 2025	(143 047) \$

Estimation de la juste valeur**i. Instruments financiers de niveau 2**

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les placements de la Société dans certains titres de créance de sociétés et de gouvernements, dans des titres de créance convertibles et dans des actions négociées hors Bourse. La juste valeur des titres de créance de sociétés et de gouvernements et des titres de créance convertibles classés au niveau 2 est établie à l'aide des cours du marché pour des actifs ou des passifs identiques dans des marchés où il n'y a pas de transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. La Société examine régulièrement la fréquence et le volume des transactions au titre de ces instruments pour déterminer si l'information sur le prix est exacte.

ii. Instruments financiers de niveau 3*Détenus à des fins de transaction*

La juste valeur des placements de niveau 3 classés comme détenus à des fins de transaction est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur les informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Les prix des placements détenus à des fins de transaction sont définis soit en fonction du dernier cours négocié, soit en fonction du dernier cours vendeur ou, si ces prix sont considérés comme étant périmés, la Société obtient des informations fondées sur certaines demandes de renseignements, sur des transactions récentes ou sur de nouvelles émissions en attente.

Au 31 mars 2025, la Société, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, détenait des placements dans Capital Markets Gateway LLC et InvestX Capital Ltd., qui étaient classés comme instruments financiers de niveau 3, étant donné que leur évaluation ne s'appuie pas sur des données observables ou des indicateurs du marché (note 11).

Passifs dérivés

Les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles ont été traitées comme un instrument hybride qui comporte une composante capitaux propres, représentant les dividendes discrétionnaires et la priorité en cas de liquidation, et une composante passif qui reflète un dérivé visant à régler l'instrument, le cas échéant, en contrepartie de l'équivalent économique d'un nombre variable d'actions ordinaires de CGWM UK (note 8). La composante passif dérivé est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et un ajustement de la juste valeur de 21,0 millions \$ a été comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (13,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024). La juste valeur de la composante passif dérivé s'élevait à 57,0 millions £ (105,4 millions \$ CA) (45,0 millions £ (76,9 millions \$ CA) au 31 mars 2024) et était présentée dans les passifs dérivés aux états de la situation financière consolidés au 31 mars 2025.

Les débiteures convertibles comprennent une composante passif dérivé qui représente la valeur de l'option de conversion. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, un ajustement de la juste valeur de 8,7 millions \$ a été comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés. La valeur du passif dérivé lié aux débiteures convertibles était de 24,4 millions \$ au 31 mars 2025 (33,1 millions \$ au 31 mars 2024) et était présentée dans les passifs dérivés aux états de la situation financière consolidés au 31 mars 2025 (note 19).

Il est possible que les critères d'évaluation de la juste valeur énoncés précédemment ne soient pas représentatifs de la valeur nette de réalisation ou des valeurs futures. De plus, la Société estime que ses méthodes d'évaluation sont appropriées et conformes à celles qui devraient être utilisées par un participant au marché.

Contrepartie différée et contrepartie éventuelle

Une contrepartie différée et une contrepartie éventuelle de 34,0 millions \$ étaient comptabilisées au 31 mars 2025 (22,5 millions \$ au 31 mars 2024) relativement à l'acquisition de Sawaya Partners LLC (« Sawaya »), de Results International Group LLP

(« Result »), d'ICL, de Cantab et de BMI. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a effectué un paiement en espèces de 5,8 millions \$ en lien avec la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Sawaya. En outre, en lien avec l'acquisition de Results, des actions d'un montant de 1,2 million \$ ont été émises à titre de paiement de la contrepartie différée et un paiement de 3,5 millions \$ en espèces a été effectué au titre de la contrepartie éventuelle. Dans le cadre de l'acquisition d'ICL, de Cantab et de BMI, la Société a comptabilisé une contrepartie différée et une contrepartie éventuelle de respectivement 5,3 millions \$, 4,4 millions \$ et 9,2 millions \$ (note 12). De plus, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, des ajustements de la juste valeur de 0,9 million \$ ont été comptabilisés en lien avec la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition d'ICL, de Cantab et de Results.

La juste valeur de la contrepartie éventuelle est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et a été établie au moyen du modèle de simulation de Monte-Carlo faisant appel à diverses hypothèses, notamment le BAIIA prévu, des taux sans risque et des facteurs de volatilité. Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur de la contrepartie éventuelle de la Société.

GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières, et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspondait à la valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière consolidés de la Société.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins d'un an. Au 31 mars 2025, la Société avait comptabilisé une provision pour créances douteuses de 12,0 millions \$ (6,4 millions \$ au 31 mars 2024) (note 9).

La Société est aussi exposée au risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer les risques de contrepartie. La Société gère ce risque en imposant pour chaque contrepartie des limites de négociation et de position individuelles et générales, qu'elle surveille, au sein de chaque segment commercial, et elle passe régulièrement en revue le crédit des contreparties financières, examine les concentrations de titres et de prêts, détient et évalue à la valeur du marché la garantie sur certaines transactions et fait affaire avec certains organismes de compensation qui garantissent l'exécution.

Aux 31 mars 2025 et 2024, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoit aucune perte découlant de la non-exécution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. Les activités de la Société nécessitent des capitaux aux fins des activités d'exploitation et de la réglementation. La Société déploie en totalité son fonds de roulement, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, dans le cadre de son exploitation afin de disposer du capital réglementaire requis et pour respecter les exigences des contreparties, notamment en disposant des dépôts en trésorerie nécessaires pour maintenir les activités aux niveaux actuels. Les actifs courants figurant aux états de la situation financière consolidés de la Société sont, en majeure partie, très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les titres vendus à découvert sont des titres liquides. La juste valeur de ces titres fluctue chaque jour, car des facteurs comme des changements dans les conditions du marché, la conjoncture économique et les perspectives des investisseurs influent sur les prix du marché. Les créances clients sont garanties par des titres facilement négociables et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de un jour, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 27.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société respectivement aux 31 mars 2025 et 2024 :

Passif financier	Valeur comptable \$		Échéance contractuelle
	31 mars 2025	31 mars 2024	
Titres vendus à découvert	595 507	495 246	Remboursable à vue
Dette subordonnée ¹	7 500	7 500	Remboursable à vue ¹
Dettes fournisseurs et charges à payer	3 720 369	3 463 454	Remboursable à moins d'un an
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	—	13 672	Remboursable à moins d'un an
Tranche à court terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle	11 855	10 112	Remboursable à moins d'un an
Tranche à long terme de l'emprunt bancaire	442 780	287 857	Exercice 2028
Tranche à long terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle	22 111	12 345	Exercice 2027
Débiteures convertibles ²	85 155	80 973	Exercice 2029
Passifs dérivés	129 835	110 007	Exercice 2027 à 2029

1) Sous réserve de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

2) Convertibles au gré du porteur jusqu'à la date d'échéance.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs et charges à payer s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les douze mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des cours du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge des clients. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat net respectivement aux 31 mars 2025 et 2024. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Instruments financiers	31 mars 2025			31 mars 2024		
	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actions et débiteures convertibles détenues	167 287	6 000	6 000	170 955	6 000	(6 000)
Actions et débiteures convertibles vendues à découvert	(123 189)	(4 000)	4 000	(138 108)	(5 000)	5 000

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients, aux soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée et à son emprunt bancaire. En plus de la supervision et de l'examen actifs de ses activités de négociation, la Société atténue son exposition au risque de taux d'intérêt par l'application de diverses limites pour contrôler la concentration, la répartition et l'utilisation du capital, ainsi que de politiques et directives en matière de négociation. La Société a fixé un taux d'intérêt nominal fixe pour atténuer le risque de taux d'intérêt lié aux débiteures convertibles. La Société négocie aussi des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (créditeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé(e) sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4,0 %, payable mensuellement.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt appliquée aux soldes aux 31 mars 2025 et 2024 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates respectivement. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2025			31 mars 2024		
	Valeur comptable Actif (passif) \$	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹	Valeur comptable Actif (passif) \$	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹
		\$	\$		\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets de la dette bancaire	1 193 201	8 710	(8 710)	855 604	6 246	(6 246)
Titres détenus, nets des titres vendus à découvert	106 911	780	(780)	79 765	582	(582)
Sommes à payer à des clients, montant net	(1 037 519)	(7 574)	7 574	(757 567)	(5 530)	5 530
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	291 824	2 130	(2 130)	268 786	1 962	(1 962)
Solde – courtiers en valeurs mobilières, montant net	634 619	4 633	(4 633)	639 111	4 666	(4 666)
Dette subordonnée	(7 500)	(55)	55	(7 500)	(55)	55
Emprunt bancaire	(442 780)	(3 232)	3 232	(301 529)	(2 201)	2 201

1) Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation des taux de change entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Les comptes de ces filiales sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change inscrits aux comptes de résultat consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative qu'une variation de 5 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2025 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
	\$	\$	\$	\$
Dollar américain	(1 478)	1 478	22 063	(22 063)
Livre sterling	(312)	312	54 910	(54 910)
Dollar australien	83	(83)	4 051	(4 051)

Au 31 mars 2024 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$
Dollar américain	(1 241)	1 241	19 856	(19 856)
Livre sterling	(352)	352	47 173	(47 173)
Dollar australien	36	(36)	3 947	(3 947)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2025 étaient les suivants :

	Montant notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	7,2 \$ US	1,44 (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2025	—
Pour acheter des dollars américains	3,9 \$ US	1,44 (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2025	—

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2024 étaient les suivants :

	Montant notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	1,8 \$ US	1,35 (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2024	—
Pour acheter des dollars américains	1,0 \$ US	1,36 (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2024	—

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette importante, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Au 31 mars 2025, leur échéance moyenne pondérée était de 42 jours (54 jours au 31 mars 2024). Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme ainsi que le montant notionnel de ces contrats à terme respectivement aux 31 mars 2025 et 2024. La juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme est incluse dans les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs.

	31 mars 2025			31 mars 2024		
	Actifs	Passifs	Montant notionnel	Actifs	Passifs	Montant notionnel
Contrats de change à terme	252 \$	234 \$	22 923 \$	16 \$	13 \$	5 388 \$

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations qui sont des contrats d'achat ou de vente d'un montant standardisé d'une obligation du gouvernement du Canada sous-jacente à une date et à un prix futurs prédéterminés et selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé; ils sont susceptibles de faire l'objet d'appels de marge au comptant quotidiens. Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Aux 31 mars 2025 et 2024, il n'y avait aucun contrat à terme standardisé sur des obligations en cours.

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie également des contrats à terme standardisés sur des bons du Trésor américain afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Aux 31 mars 2025 et 2024, il n'y avait aucun contrat à terme standardisé sur des bons du Trésor américain en cours.

La juste valeur de tous les contrats à terme standardisés dont il est question ci-dessus est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance et est incluse dans les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer. Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

	Trésorerie		Titres détenus	
	Prêtée ou livrée en garantie \$	Empruntée ou reçue en garantie \$	Prêtés ou livrés en garantie \$	Empruntés ou reçus en garantie \$
31 mars 2025	351 062	76 229	92 746	348 236
31 mars 2024	301 536	43 095	71 452	301 552

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2025, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de néant (néant au 31 mars 2024).

EMPRUNT BANCAIRE

La Société a conclu une convention de crédit pour des facilités de premier rang en lien avec un emprunt bancaire (l'« emprunt bancaire »). Au 31 mars 2025, le solde du capital impayé, déduction faite des frais de financement non amortis, s'élevait à 238,2 millions £ (442,8 millions \$ CA). L'emprunt vient à échéance le 19 novembre 2027 et peut être prolongé sur deux périodes de un an sous réserve de certaines conditions et sans remboursements prévus et par conséquent, il a été classé à titre de passif à long terme dans l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2025. L'emprunt bancaire était assorti d'un taux d'intérêt annuel de 6,96 % au 31 mars 2025 (taux annuel de 7,69 % au 31 mars 2024) (note 18).

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Compte non tenu de l'emprunt bancaire qui a été décrit précédemment, les filiales de la Société disposent également d'autres facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 722,7 millions \$ (674,7 millions \$ au 31 mars 2024). Ces facilités de crédit, constituées d'emprunts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2025, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de néant (néant au 31 mars 2024).

BILLET À ORDRE EN FAVEUR DE CRC HOLDINGS CO. LLC

Le 7 novembre 2024, la Société a conclu, par l'intermédiaire de sa division de Marchés des capitaux aux États-Unis, Canaccord Genuity LLC, une entente de collaboration commerciale (l'« entente de collaboration commerciale ») avec Carbon Reduction Capital LLC (« CRC-IB »), une société fournissant des services en financement de sociétés et des services de consultation pour l'ensemble du secteur de la transition énergétique. En lien avec l'entente de collaboration commerciale, la Société a également consenti un prêt à CRC Holdings Co. LLC sous forme d'un billet à ordre (le « billet ») et a conclu une entente qui lui permettra d'acquiescer CRC-IB en tout temps jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve de certaines conditions.

Le billet porte intérêt à un taux annuel de 3,7 %. Le capital et les intérêts courus et impayés sont exigibles et payables en totalité à la clôture de l'acquisition d'une participation dans CRC-IB en vertu de l'entente avec CRC-IB ou à la date d'échéance, soit le 31 décembre 2027, selon la première de ces deux éventualités. Le billet est évalué au coût amorti et la valeur comptable du billet incluant le montant en capital et les intérêts courus était de 20,3 millions \$ US (29,2 millions \$ CA) au 31 mars 2025 (néant au 31 mars 2024), et ce montant était inclus dans les dettes fournisseurs et charges à payer au 31 mars 2025. Les produits d'intérêts de 0,4 million \$ ont été comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

8. Participations ne donnant pas le contrôle

Gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne

Certains investisseurs institutionnels ont acheté des actions privilégiées convertibles de série A (« actions privilégiées convertibles A ») d'un montant de 125,0 millions £ (218,0 millions \$ CA à la date d'émission), ainsi que des actions privilégiées convertibles de série B (« actions privilégiées convertibles B ») d'un montant de 65,3 millions £ (104,1 millions \$ CA à la date d'émission). Les deux séries d'actions privilégiées convertibles sont désignées collectivement les « actions privilégiées convertibles » dans l'analyse ci-après.

Les dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées convertibles, lorsque le conseil d'administration de CGWM UK en déclare, sont payables à un taux correspondant à la valeur la plus élevée entre un taux de dividende annuel de 7,5 % et la quote-part des dividendes déclarés et payés au titre des actions ordinaires de CGWM UK à laquelle les actions privilégiées convertibles donneraient droit en supposant leur conversion. Aucun dividende n'est payable au titre d'autres catégories d'actions de CGWM UK, tant et aussi longtemps que des dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées convertibles ne sont pas déclarés et payés. Si un événement de liquidité survient dans les cinq ans suivant la date de l'émission des actions privilégiées convertibles A, la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles correspondra à la valeur la plus élevée entre i) le montant en capital majoré de tout dividende cumulé et non versé attribuable aux actions privilégiées convertibles si elles avaient été émises cinq ans plus tôt, ii) le montant correspondant à un facteur de 1,5 multiplié par le prix d'émission des actions privilégiées convertibles (moins les dividendes versés antérieurement), ou iii) le montant auquel auraient droit les porteurs d'actions privilégiées convertibles en supposant la conversion de ces actions. Si un événement de liquidité survient au cinquième anniversaire de l'émission des actions ou à une date ultérieure, la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles correspondra à la valeur la plus élevée entre i) le montant en capital majoré de tout dividende cumulé et non versé attribuable aux actions privilégiées convertibles ou ii) le montant auquel auraient droit les porteurs d'actions privilégiées convertibles en supposant la conversion de ces actions. Si aucun événement de liquidité ne survient au cours des cinq premières années suivant l'émission, CGWM UK pourra acheter les actions privilégiées convertibles à la valeur la plus élevée entre le montant applicable au titre de la priorité en cas de liquidation et le montant qui conférerait aux porteurs d'actions privilégiées convertibles un taux de rendement interne de 11,5 % (y compris tous les dividendes versés antérieurement). Après le cinquième anniversaire de l'émission des actions privilégiées convertibles A, les porteurs d'actions privilégiées convertibles disposent de certains droits relativement au déclenchement d'un événement de liquidité. Les actions privilégiées convertibles sont assorties des droits usuels liés aux participations minoritaires en ce qui concerne la gouvernance de CGWM UK et les questions financières à son endroit, notamment la représentation au sein du conseil d'administration de CGWM UK.

En lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles A, CGWM UK a pris des mesures pour permettre aux dirigeants et aux employés de CGWM UK d'acheter certains instruments de capitaux propres de CGWM UK. Ces instruments de capitaux propres de CGWM UK comprennent des actions privilégiées dotées des mêmes caractéristiques économiques que celles des actions privilégiées convertibles A (« actions préférentielles »). Des actions préférentielles d'un montant de 7,5 millions £ (13,9 millions \$ CA) étaient en circulation au 31 mars 2025. Les autres titres de participation achetés par les dirigeants et les employés de CGWM UK sont des actions ordinaires de CGWM UK, assorties de certaines restrictions sur les transferts et de droits de gouvernance limités. En lien avec l'achat des actions ordinaires, un prêt à recours limité de 4,0 millions £ (7,4 millions \$ CA au 31 mars 2025) ainsi que certains prêts avec droit de recours intégral accordés à des membres du personnel ont été consentis.

Une convention d'encouragement à l'intention des dirigeants de CGWM UK a été mise en œuvre et, sous réserve de l'atteinte de certains seuils minimaux, celle-ci prévoit le versement de certains paiements si un événement de liquidité survient dans les six années suivant sa mise en œuvre ou après six années si un événement de liquidité n'est pas survenu et que les acheteurs institutionnels initiaux des actions privilégiées convertibles A ne sont plus porteurs de ces actions. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé un ajustement de la juste valeur de 11,5 millions \$ aux comptes de résultat consolidés à l'égard de cette convention (néant pour l'exercice clos le 31 mars 2024) (note 24).

Après conversion, la Société détient une participation en équivalents de capitaux propres d'environ 66,9 % dans CGWM UK. Ensemble, les instruments de capitaux propres achetés par la direction et les employés de CGWM UK en lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles A et les instruments de capitaux propres émis ou qui seront émis dans le cadre d'une acquisition réalisée précédemment représentent une participation en équivalents de capitaux propres d'environ 5,55 % dans CGWM UK.

Les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles n'entraînent aucune obligation pour la Société de verser de la trésorerie ou tout autre actif financier aux porteurs. Les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles ont été traitées comme un instrument hybride qui comporte une composante capitaux propres, représentant les dividendes discrétionnaires et la priorité en cas de liquidation, et une composante passif qui reflète un dérivé visant à régler l'instrument, le cas échéant, en contrepartie de l'équivalent économique d'un nombre variable d'actions ordinaires de CGWM UK. La composante passif dérivé est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et un ajustement de la juste valeur de 21,0 millions \$ a été comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 (13,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024). La juste valeur de la composante passif dérivé s'élevait à 57,0 millions £ (105,4 millions \$ CA) (45,0 millions £ (76,9 millions \$ CA) au 31 mars 2024) et a été présentée dans les passifs dérivés aux états de la situation financière consolidés au 31 mars 2025.

La Société a recours au modèle d'évaluation Black et Scholes pour estimer la juste valeur du passif dérivé incorporé dans les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles. La juste valeur est calculée au moyen de la juste valeur estimée,

déterminée selon la conversion des actions en équivalents de capitaux propres et le montant correspondant à la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles et des actions préférentielles. Les autres hypothèses formulées comprennent celles à l'égard de la volatilité, du taux d'intérêt sans risque et du taux de dividende.

Une grande part de jugement est nécessaire pour établir les hypothèses et les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur de la composante passif dérivé pour chaque période de présentation de l'information financière. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, le modèle existant ne fournit pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur du passif dérivé incorporé dans les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles.

Australie

La Société détenait 65 % des actions émises de CFGA et, par l'entremise de ces actions, une participation indirecte de 65 % dans CGAL et CGFL au 31 mars 2025 (65 % au 31 mars 2024). À des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 68,2 % en raison des actions détenues dans une fiducie d'employés contrôlée par CFGA.

CGAL mène ses activités au sein du secteur Marchés des capitaux et CGFL, au sein du secteur Gestion de patrimoine. Comme il est indiqué à la note 27, CGAL et CGFL sont réglementées par l'Australian Securities and Investments Commission.

Le tableau qui suit est un résumé du compte de résultat pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 :

	Australie		Royaume-Uni et dépendances de la Couronne		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	179 581	152 210	449 768	411 474	629 349	563 684
Charges	158 298	128 454	392 532	335 450	550 830	463 904
Résultat avant impôt sur le résultat	21 283	23 756	57 236	76 024	78 519	99 780
Charge d'impôt sur le résultat	6 863	7 524	13 753	11 690	20 616	19 214
Résultat net	14 420	16 232	43 483	64 334	57 903	80 566

Attribuable aux :	Australie		Royaume-Uni et dépendances de la Couronne		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actionnaires de GCGI	9 592	10 974	5 661	26 647	15 253	37 621
Participations ne donnant pas le contrôle	4 828	5 258	37 822	37 687	42 650	42 945
	14 420	16 232	43 483	64 334	57 903	80 566

Le tableau qui suit est un résumé de l'état de la situation financière aux 31 mars 2025 et 2024 :

	Australie		Royaume-Uni et dépendances de la Couronne		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs courants	122 101	144 724	378 741	308 777	500 842	453 501
Actifs non courants	49 991	34 496	770 683	645 743	820 674	680 239
Passifs courants	75 515	79 818	115 205	92 316	190 720	172 134
Passifs non courants	20 292	14 964	540 935	355 936	561 227	370 900

Le tableau qui suit est un résumé de l'information sur les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 :

	Australie		Royaume-Uni et dépendances de la Couronne		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 103	3 354	69 104	43 798	82 207	47 152
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(22 953)	(6 414)	30 580	(39 639)	7 627	(46 053)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 652)	(1 094)	(67 765)	(2 018)	(79 417)	(3 112)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	1 536	(2 698)	16 665	4 700	18 201	2 002
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(19 966)	(6 852)	48 584	6 841	28 618	(11)

Aux 31 mars 2025 et 2024, les participations ne donnant pas le contrôle comprenaient ce qui suit :

	Australie		Royaume-Uni et dépendances de la Couronne		Total	
	2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$
Solde au début de la période	22 469	20 476	341 997	323 522	364 466	343 998
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	7 814	8 801	37 961	37 687	45 775	46 488
Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle	150	(394)	27 985	5 957	28 135	5 563
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(8 038)	(6 414)	—	—	(8 038)	(6 414)
Versement de dividendes sur les actions privilégiées convertibles	—	—	(26 415)	(25 169)	(26 415)	(25 169)
Solde à la fin de la période	22 395	22 469	381 528	341 997	403 923	364 466

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	7 814	8 801
Australie	7 814	8 801
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne	37 961	37 687
Total	45 775	46 488

9. Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer

Créances clients

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Courtiers en valeurs mobilières	2 088 648	2 052 676
Clients	668 983	794 709
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	291 824	268 786
Divers	276 084	309 887
	3 325 539	3 426 058

Dettes fournisseurs et charges à payer

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Courtiers en valeurs mobilières	1 454 029	1 413 565
Clients	1 706 502	1 552 276
Divers	559 838	497 613
	3 720 369	3 463 454

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des transactions de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés, et les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (« OCRI ») et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les montants à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les montants à verser aux clients est fondé sur un taux variable fondé sur le taux préférentiel actuel (respectivement de 7,95 % à 10,50 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2025; respectivement de 10,20 % à 11,50 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2024).

Au 31 mars 2025, la provision pour créances douteuses était de 12,0 millions \$ (6,4 millions \$ au 31 mars 2024).

10. Autres créances

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Autres créances	51 974	—

Certains membres de la haute direction et cadres générateurs de revenus (« les participants ») ont conclu des conventions de prêt (« prêts-achats ») avec des filiales de la Société. Le produit des prêts-achats a été utilisé pour souscrire des parts (« parts de SEC ») d'une société en commandite (« SEC » ou la « société en commandite »). Les prêts-achats portent intérêt et ont une durée maximale de sept ans et sont garantis par la mise en gage des parts de SEC (note 25).

Les participants acquittent une partie du montant de leurs prêts-achats au moyen d'un montant supplémentaire prescrit sur leur prime annuelle ou une autre forme de rémunération.

Au 31 mars 2025, l'encours total des prêts-achats de 2025, net des remboursements de capital, était de 64,7 millions \$. La tranche à court terme de 12,7 millions \$ est incluse dans les créances clients et la tranche à long terme de 52,0 millions \$, dans les autres créances aux états de la situation financière consolidés au 31 mars 2025.

11. Placements

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence	4 269	4 265
Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	7 543	8 648
	11 812	12 913

La répartition des placements se présente comme suit :

PLACEMENTS COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Katapult Technology Corp.	—	500
International Deal Gateway Blockchain Inc.	3 500	3 500
Divers	769	265
	4 269	4 265

PLACEMENTS DÉTENUS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Capital Markets Gateway LLC	4 446	4 183
InvestX Capital Ltd	3 097	3 465
Proactive Group Holdings Inc.	—	1 000
	7 543	8 648

Placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence

La Société détient certains placements classés à titre de placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence lorsqu'elle est réputée exercer une influence notable sur les activités, y compris dans les circonstances où la Société exerce uniquement une influence notable, compte tenu des droits de vote potentiels. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,8 million \$ en lien avec ses placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence.

Placements détenus à la JVRN

La Société détient certains placements classés à la JVRN puisque la Société n'exerce pas une influence notable sur les activités de ces placements. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé un ajustement de la juste valeur de 1,5 million \$ lié à ses placements dans Proactive Group Holdings Inc. et InvestX Capital Ltd.

12. Regroupements d'entreprises

BROOKS MACDONALD ASSET MANAGEMENT (INTERNATIONAL) LTD.

Le 24 février 2025, la Société a conclu, par l'intermédiaire de CGWM UK, l'acquisition de BMI pour une contrepartie au comptant initiale de 28,0 millions £ (50,4 millions \$ CA) et une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 22,85 millions £ (41,1 millions \$ CA) payable sur une période de deux ans après la conclusion de l'acquisition, sous réserve de l'atteinte de certaines cibles de rendement liées aux produits des activités ordinaires. La contrepartie éventuelle a été comptabilisée à sa juste valeur de 5,1 millions £ (9,2 millions \$ CA) à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition préliminaire, déterminé en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée à la date d'acquisition et de la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, se présente comme suit :

Contrepartie payée

Espèces versées	50 414 \$
Moins : ajustements de clôture de l'acquisition ayant trait aux actifs excédentaires (montant à recevoir du vendeur)	(6 733)
Contrepartie éventuelle	9 246
	<u>52 927 \$</u>

Actif net acquis

Trésorerie	13 327 \$
Créances clients	4 652
Autres actifs	862
Matériel et aménagements des locaux loués	409
Dettes fournisseurs et charges à payer	(3 921)
Immobilisations incorporelles identifiables	35 506
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(1 775)
Goodwill	3 867
	<u>52 927 \$</u>

Des immobilisations incorporelles identifiables de 35,5 millions \$ ont été comptabilisées et concernent les relations clients. Le goodwill de 3,9 millions \$ représente la valeur des synergies attendues découlant de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Les montants ci-dessus compris dans la répartition du prix d'acquisition sont préliminaires. Le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs nets acquis de BMI sont des estimations, qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés, basées sur les renseignements disponibles. Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à l'identification des immobilisations incorporelles et à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée ou déterminée. La Société prévoit finaliser la répartition du prix d'acquisition sur une période d'évaluation de moins de un an.

Les produits des activités ordinaires et le résultat net attribuables à BMI, y compris les frais connexes à l'acquisition, sont respectivement de 3,1 millions \$ et 0,01 million \$ depuis la date d'acquisition.

Si BMI avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2024 aux comptes de résultat consolidés, les produits des activités ordinaires consolidés et le résultat net consolidé se seraient élevés respectivement à environ 1,8 milliard \$ et 26,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Ces chiffres représentent les résultats historiques et ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

CANTAB ASSET MANAGEMENT LIMITED

Le 1^{er} octobre 2024, la Société a conclu, par l'intermédiaire de CGWM UK, l'acquisition de Cantab pour une contrepartie au comptant initiale de 17,1 millions £ (30,7 millions \$ CA) et une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 6,0 millions £ (10,8 millions \$ CA) payable sur une période de deux ans après la conclusion de l'acquisition, sous réserve de l'atteinte de certaines cibles de rendement liées aux produits des activités ordinaires. La contrepartie éventuelle a été comptabilisée à sa juste valeur de 2,4 millions £ (4,4 millions \$ CA) à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition préliminaire, déterminé en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée à la date d'acquisition et de la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, se présente comme suit :

Contrepartie payée

Trésorerie	30 727 \$
Contrepartie éventuelle	4 357
	35 084 \$

Actif net acquis

Trésorerie	8 555 \$
Créances clients	827
Matériel et aménagements des locaux loués	61
Dettes fournisseurs et charges à payer	(2 731)
Immobilisations incorporelles identifiables	21 773
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(5 443)
Goodwill	12 042
	35 084 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 21,8 millions \$ ont été comptabilisées et concernent les relations clients. Le goodwill de 12,0 millions \$ représente la valeur des synergies attendues découlant de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Les montants ci-dessus compris dans la répartition du prix d'acquisition sont préliminaires. Le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs nets acquis de Cantab sont des estimations, qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés, basées sur les renseignements disponibles. Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à l'identification des immobilisations incorporelles et à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée ou déterminée. La Société prévoit finaliser la répartition du prix d'acquisition sur une période d'évaluation de moins de un an.

Les produits des activités ordinaires et la perte nette attribuables à Cantab, y compris les frais connexes à l'acquisition, sont respectivement de 5,0 millions \$ et 0,6 million \$ depuis la date d'acquisition.

Si Cantab avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2024 aux comptes de résultat consolidés, les produits des activités ordinaires consolidés et le résultat net consolidé se seraient élevés respectivement à environ 1,8 milliard \$ et 25,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Ces chiffres représentent les résultats historiques et ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

INTELLIGENT CAPITAL HOLDINGS LIMITED

Le 8 avril 2024, la Société a conclu, par l'intermédiaire de CGWM UK, l'acquisition des activités de planification financière d'ICL en contrepartie d'un paiement en espèces initial de 2,1 millions £ (3,6 millions \$ CA) ainsi que d'une contrepartie différée et d'une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 4,0 millions £ (6,9 millions \$ CA). La contrepartie éventuelle est payable sur une période de deux ans après la conclusion de l'acquisition, sous réserve de l'atteinte de certaines cibles de rendement liées aux produits des activités ordinaires. La contrepartie éventuelle a été comptabilisée à sa juste valeur de 3,0 millions £ (5,3 millions \$ CA) à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition préliminaire, déterminé en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée à la date d'acquisition et de la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, se présente comme suit :

Contrepartie payée

Trésorerie	3 617 \$
Contrepartie éventuelle	4 081
Contrepartie différée	1 203
	8 901 \$

Actif net acquis

Trésorerie	294 \$
Créances clients	328
Actif d'impôt différé	9
Dettes fournisseurs et charges à payer	(2 648)
Immobilisations incorporelles identifiables	7 427
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(1 857)
Goodwill	5 348
	8 901 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 7,4 millions \$ ont été comptabilisées et concernent les relations clients. Le goodwill de 5,3 millions \$ représente la valeur des synergies attendues découlant de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Les montants ci-dessus compris dans la répartition du prix d'acquisition sont préliminaires. Le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs nets acquis d'ICL sont des estimations, qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés, basées sur les renseignements disponibles. Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à l'identification des immobilisations incorporelles et à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée ou déterminée. La Société prévoit finaliser la répartition du prix d'acquisition sur une période d'évaluation de moins de un an.

Les produits des activités ordinaires et la perte nette attribuables à ICL, y compris les frais connexes à l'acquisition, sont respectivement de 2,5 millions \$ et 0,9 million \$ depuis la date d'acquisition.

Si ICL avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2024 aux comptes de résultat consolidés, les produits des activités ordinaires consolidés et le résultat net consolidé se seraient élevés respectivement à environ 1,8 milliard \$ et 25,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Ces chiffres représentent les résultats historiques et ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

ACTIVITÉS CANADIENNES DE GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE DE MERCER GLOBAL INVESTMENTS CANADA LIMITED

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a finalisé le prix d'acquisition en lien avec l'acquisition de Mercer. Aucun changement n'a été apporté au prix d'acquisition et à la juste valeur des actifs nets acquis à la date d'acquisition qui ont été présentés dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

13. Matériel et aménagements des locaux loués

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
31 mars 2025			
Matériel informatique	28 468	22 533	5 935
Mobilier et matériel	53 052	31 900	21 152
Aménagements des locaux loués	174 227	75 925	98 302
	255 747	130 358	125 389
31 mars 2024			
Matériel informatique	22 339	19 193	3 146
Mobilier et matériel	36 313	27 588	8 725
Aménagements des locaux loués	122 396	73 267	49 129
	181 048	120 048	61 000

	Matériel informatique \$	Mobilier et matériel \$	Aménagements des locaux loués \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 mars 2023	19 906	34 957	107 560	162 423
Ajouts	2 448	2 731	18 526	23 705
Cessions	(64)	(1 320)	(3 618)	(5 002)
Change	49	(55)	(72)	(78)
Solde au 31 mars 2024	22 339	36 313	122 396	181 048
Ajouts	5 835	15 530	55 140	76 505
Acquisitions	632	803	1 380	2 815
Cessions	(2 496)	(573)	(7 882)	(10 951)
Change	2 158	979	3 193	6 330
Solde au 31 mars 2025	28 468	53 052	174 227	255 747

	Matériel informatique \$	Mobilier et matériel \$	Aménagements des locaux loués \$	Total \$
Amortissement et dépréciation cumulés				
Solde au 31 mars 2023	16 957	26 884	70 402	114 243
Amortissement	2 260	2 031	6 692	10 983
Cessions	(49)	(1 287)	(3 618)	(4 954)
Change	25	(40)	(209)	(224)
Solde au 31 mars 2024	19 193	27 588	73 267	120 048
Amortissement	2 205	3 606	8 232	14 043
Acquisitions	552	718	1 075	2 345
Cessions	(1 284)	(564)	(7 859)	(9 707)
Change	1 867	552	1 210	3 629
Solde au 31 mars 2025	22 533	31 900	75 925	130 358

La valeur comptable de tout matériel temporairement inutilisé n'était pas considérée comme étant importante aux 31 mars 2025 et 2024.

14. Actifs au titre de droits d'utilisation

Coût	
Solde au 31 mars 2023	201 864 \$
Ajouts	121 944
Extinction	(3 277)
Change	183
Au 31 mars 2024	320 714
Ajouts	14 670
Extinction	(1 908)
Change	12 930
Au 31 mars 2025	346 406 \$
Amortissement	
Solde au 31 mars 2023	98 135 \$
Charge pour l'exercice	29 299
Au 31 mars 2024	127 434
Charge pour l'exercice	31 377
Au 31 mars 2025	158 811 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	193 280 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	187 595 \$

Les actifs au titre de droits d'utilisation comprennent principalement des contrats de location de bureaux.

15. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

	Goodwill	Marques (durée indéterminée)	Marques	Relations clients	Technologies	Permis de négociation	Contrats de gestion de fonds	Portefeuilles de contrats	Contrats de location avantageux	Portefeuille de clients	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant brut											
Solde au 31 mars 2023	1 047 181	44 930	2 278	353 895	44 761	603	37 369	11 919	565	1 865	498 185
Ajouts	—	—	—	2 410	1 969	—	—	—	—	—	4 379
Change	10 475	—	29	7 539	909	(10)	917	28	1	(45)	9 368
Solde au 31 mars 2024	1 057 656	44 930	2 307	363 844	47 639	593	38 286	11 947	566	1 820	511 932
Ajouts	21 257	—	—	64 706	2 710	—	—	—	—	—	67 416
Change	49 752	—	173	30 654	3 469	8	3 330	760	36	35	38 465
Solde au 31 mars 2025	1 128 665	44 930	2 480	459 204	53 818	601	41 616	12 707	602	1 855	617 813
Amortissement et dépréciation cumulés											
Solde au 31 mars 2023	(424 361)	—	(1 574)	(125 750)	(32 512)	(603)	(19 389)	(11 493)	(565)	(384)	(192 270)
Amortissement	—	—	(244)	(19 446)	(3 950)	—	(3 582)	(434)	—	(196)	(27 852)
Dépréciation	(17 756)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Change	—	—	(16)	(2 267)	(713)	10	(510)	(20)	(1)	10	(3 507)
Solde au 31 mars 2024	(442 117)	—	(1 834)	(147 463)	(37 175)	(593)	(23 481)	(11 947)	(566)	(570)	(223 629)
Amortissement	—	—	(386)	(21 910)	(4 556)	—	(3 752)	—	—	(464)	(31 068)
Change	—	—	(151)	(10 531)	(2 985)	(8)	(2 238)	(760)	(36)	(6)	(16 715)
Solde au 31 mars 2025	(442 117)	—	(2 371)	(179 904)	(44 716)	(601)	(29 471)	(12 707)	(602)	(1 040)	(271 412)
Valeur comptable nette											
31 mars 2024	615 539	44 930	473	216 381	10 464	—	14 805	—	—	1 250	288 303
31 mars 2025	686 548	44 930	109	279 300	9 102	—	12 145	—	—	815	346 401

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Collins Stewart Hawkpoint plc (« CSHP »), d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale Limited, de Petsky Prunier LLC, de McCarthy Taylor Limited, de Thomas Miller Wealth Management Limited, de Patersons Securities Limited, d'Adam & Company, de Sawaya, de Punter Southwall Wealth Limited, de Results, des activités de gestion privée de patrimoine au Canada de Mercer Global Investments Canada Limited, d'ICL, de Cantab et de BMI comprennent les relations clients, les permis de négociation, les contrats de gestion de fonds, les portefeuilles de contrats et les technologies. La marque acquise dans le cadre de l'acquisition de Genuity est considérée comme ayant une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser dans l'avenir.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES AUTRES ACTIFS

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises sont comme suit :

	Immobilisations incorporelles à durée indéterminée		Goodwill		Total	
	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2025	31 mars 2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity						
Canada	44 930	44 930	—	—	44 930	44 930
États-Unis	—	—	219 997	206 970	219 997	206 970
Royaume-Uni et Europe	—	—	15 580	14 323	15 580	14 323
UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (îles de la Manche)	—	—	104 254	92 171	104 254	92 171
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (Gestion de patrimoine au Royaume-Uni)	—	—	343 969	299 379	343 969	299 379
Australie	—	—	2 748	2 696	2 748	2 696
	44 930	44 930	686 548	615 539	731 478	660 469

La marque Genuity est considérée avoir une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser dans l'avenir.

Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, l'UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity (« Gestion de patrimoine au Royaume-Uni ») comprend le goodwill acquis dans le cadre de l'acquisition d'ICL, de Cantab et de BMI (note 12).

Les taux d'actualisation, les taux de croissance annuels composés et les taux de croissance finaux sont présentés dans le tableau ci-après.

	Taux d'actualisation		Taux de croissance annuel composé		Taux de croissance final	
	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2025	31 mars 2024
UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity						
États-Unis	14,0 %	14,0 %	1,5 %	10,0 %	2,5 %	2,5 %
Royaume-Uni et Europe	14,0 %	14,0 %	2,6 %	7,5 %	2,5 %	2,5 %
UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (îles de la Manche)	12,5 %	12,5 %	5,0 %	5,0 %	2,5 %	2,5 %
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (Gestion de patrimoine au Royaume-Uni)	12,5 %	12,5 %	5,0 %	5,0 %	2,5 %	2,5 %
Australie	14,0 %	14,0 %	5,0 %	5,0 %	2,5 %	2,5 %

Un test de sensibilité a été effectué dans le cadre du test de dépréciation à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée pour l'UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe et l'UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence que pourrait avoir sur les montants recouvrables des UGT tout changement apporté aux principales hypothèses raisonnablement possibles, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Le tableau suivant présente les variations des diverses variables qui pourraient faire en sorte que le montant recouvrable estimatif devienne inférieur à la valeur comptable, ce qui pourrait donner lieu à la comptabilisation de charges de dépréciation. Les charges de dépréciation seraient établies en tenant compte de l'incidence de tout changement apporté aux principales hypothèses, y compris toute répercussion de ces changements sur le résultat d'exploitation estimatif et d'autres facteurs.

	UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis	UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe
Augmentation du taux d'actualisation	0,9 %	1,9 %
Baisse du taux de croissance annuel composé sur cinq ans	0,9 %	3,5 %
Diminution du taux de croissance final	1,3 %	2,9 %

16. Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt comprennent ce qui suit :

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Comptes de résultat consolidés		
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	22 623	11 914
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	—	127
	22 623	12 041
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	5 739	15 251
Incidence du changement du taux d'impôt	—	(7)
	5 739	15 244
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat consolidés	28 362	27 285

La charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments suivants :

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Résultat net avant impôt sur le résultat	53 513	57 067
Charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 27,0 % (27,0 % en 2024)	14 449	15 409
Différence des taux d'impôt des administrations étrangères	(6 269)	(5 574)
Différences permanentes	6 853	2 534
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	—	4 439
Autres éléments non imposables	8 539	3 578
Paiements fondés sur des actions	2 017	6 223
Pilier 2	3 595	—
Divers	(822)	676
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat consolidés	28 362	27 285

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après :

	États de la situation financière consolidés		Comptes de résultat consolidés	
	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Perte latente sur les titres détenus	(2 657)	(3 833)	(1 176)	(1 945)
Provisions pour litiges	1 802	1 021	(781)	82
Rémunération non versée	9 996	14 358	4 359	2 387
Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements des locaux loués en excédent de leur valeur comptable nette	(2 518)	1 925	4 444	625
Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires	8 707	15 741	7 034	19 227
Reports de pertes en avant	56 965	35 756	(21 029)	(26 731)
Régime d'intéressement à long terme	22 193	35 070	12 876	18 151
Autres immobilisations incorporelles	(98 946)	(86 931)	951	4 583
Divers	4 619	4 560	(939)	(1 135)
	161	17 667	5 739	15 244

Les actifs et passifs d'impôt différé figurant aux états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Actifs d'impôt différé	61 575	71 004
Passifs d'impôt différé	(61 414)	(53 337)
	161	17 667

Pour l'exercice, la variation de la position nette d'impôt différé se présente comme suit :

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Solde d'ouverture	17 667	35 005
Charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés	(5 739)	(15 244)
Impôt différé acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	(9 075)	—
Avantages fiscaux comptabilisés dans les capitaux propres	(542)	(885)
Change et autres	(2 150)	(1 209)
Solde de clôture	161	17 667

Des pertes fiscales reportées en avant de 5,3 millions \$ (12,0 millions \$ en 2024) au Royaume-Uni et en Europe, et de 155,6 millions \$ (73,4 millions \$ en 2024) aux États-Unis ont été comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé. Ces pertes peuvent être reportées en avant indéfiniment. Des pertes fiscales reportées en avant de 36,3 millions \$ (41,1 millions \$ en 2024) pour le Canada ont été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé et peuvent être reportées en avant sur une période de 20 ans.

Aux dates des états de la situation financière consolidés, la Société avait des pertes fiscales reportées en avant d'environ 29,0 millions \$ (26,2 millions \$ en 2024) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et qui peuvent également être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences temporaires imposables ni de possibilités de planification fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes peuvent être reportées en avant indéfiniment.

Pilier 2

La Société a achevé l'examen des impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 pour l'exercice clos le 31 mars 2025 selon les règles du régime de protection transitoire du Pilier 2 de l'OCDE mis en œuvre dans le cadre de la *Loi sur l'impôt minimum mondial* au Canada. Les taux d'imposition effectifs du Pilier 2 dans la plupart des territoires où la Société exerce ses activités sont supérieurs à 15 %. Toutefois, la Société a comptabilisé une charge d'impôt exigible du Pilier 2 de 3,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025 en lien avec certains pays où la Société mène ses activités qui ne sont pas assujettis à l'exonération du régime de protection transitoire en raison des taux d'impôts prévus par la loi peu élevés.

17. Dette subordonnée

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Emprunt, intérêt payable mensuellement au taux préférentiel annuel majoré de 4 %, remboursable à vue	7 500	7 500

L'emprunt est assujéti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'OCRI. Aux 31 mars 2025 et 2024, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient de respectivement 8,95 % et 11,2 %. La valeur comptable de la dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

18. Emprunt bancaire

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Emprunt	446 160	304 202
Moins : frais de financement non amortis	(3 380)	(2 673)
	442 780	301 529
Tranche à court terme	—	13 672
Tranche à long terme	442 780	287 857

La Société a conclu une convention de crédit pour des facilités de premier rang en lien avec un emprunt bancaire (l'« emprunt bancaire »). L'emprunt bancaire a été refinancé au cours de l'exercice et le solde du capital impayé, déduction faite des frais de financement non amortis, s'élevait à 238,2 millions £ (442,8 millions \$ CA) au 31 mars 2025 (176,4 millions £ (301,5 millions \$ CA) au 31 mars 2024). L'emprunt vient à échéance le 19 novembre 2027 et peut être prolongé sur deux périodes de un an, sous réserve de certaines conditions et sans remboursements prévus et, par conséquent, il a été classé à titre de passif à long terme dans l'état de la situation financière des états financiers consolidés au 31 mars 2025. L'emprunt bancaire était assorti d'un taux d'intérêt annuel de 6,96 % au 31 mars 2025 (taux annuel de 7,69 % au 31 mars 2024) (note 7).

19. Débentures convertibles

	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Passif \$	Dérivé \$	Passif \$	Dérivé \$
Débentures convertibles	85 155	24 378	80 973	33 102

Le 15 mars 2024, la Société a réalisé la clôture de son placement de débentures subordonnées de premier rang non garanties convertibles par l'intermédiaire d'un placement privé sans courtier conclu avec deux investisseurs institutionnels, mobilisant ainsi un produit brut de 110,0 millions \$ (« débentures convertibles »). La Société a utilisé environ 80,0 millions \$ du produit tiré des débentures convertibles pour consentir un prêt portant intérêt (« prêt à la société en commandite ») à une société en commandite qui sera détenue par certains employés de la Société. Le prêt à la société en commandite a été consenti pour permettre à celle-ci d'acquérir 9 914 000 actions ordinaires en circulation de la Société (ce qui représentait une participation de 9,7 % à ce moment). La société en commandite a utilisé le produit tiré de la souscription des parts de société en commandite pour rembourser le capital initial impayé sur le prêt à la société de commandite au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Les débetures convertibles portent intérêt au taux fixe annuel de 7,75 %, les intérêts étant payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2024. Les débetures convertibles peuvent être converties, au gré du porteur, en actions ordinaires de la Société au prix de conversion de 9,68 \$ par action ordinaire. Les débetures convertibles viendront à échéance le 15 mars 2029 et pourront être rachetées par la Société dans certaines circonstances à compter du 15 mars 2027.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au porteur au moment de la conversion des débetures est limité dans la mesure où le porteur ne peut détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société à la suite de la conversion. En cas d'avis de rachat des débetures convertibles par la Société, le porteur peut choisir de convertir les débetures convertibles en actions ordinaires et au moment de la conversion, le montant maximal d'actions pouvant être émises peut être dépassé pourvu que le porteur obtienne toutes les approbations des organismes de réglementation pouvant être nécessaires. Si le porteur n'obtient pas l'approbation des organismes de réglementation au moment de la conversion, la Société versera au porteur un montant en trésorerie correspondant à l'excédent de la valeur de conversion des actions ordinaires qui auraient été alors émises sur le montant maximal d'actions pouvant être émises au moment de la conversion ainsi qu'il a été décrit précédemment.

Les modalités des débetures convertibles incluent les dispositions antidilution standards prévoyant que le prix de conversion sera ajusté en cas de réorganisation des actions ordinaires par voie d'un fractionnement, d'un regroupement, d'une distribution ou d'une opération équivalente, ou si la Société émet des droits, des options ou des bons de souscription à ses actionnaires. Si la Société verse un dividende supérieur au dividende versé dans le cours normal des activités (0,34 \$ par action ordinaire par exercice financier), alors le prix de conversion sera ajusté en multipliant le prix de conversion en vigueur au moment du versement du dividende par une fraction correspondant i) au cours actuel des actions, moins le montant de l'excédent du dividende sur le dividende versé dans le cours normal des activités, divisé par ii) le cours du marché au moment du versement du dividende excédentaire.

Les débetures convertibles sont classées à titre d'instrument hybride qui comporte deux composantes : une composante passif, laquelle représente l'obligation contractuelle de la Société de verser des intérêts, et une composante dérivé incorporé, laquelle reflète la valeur de l'option de conversion. Les deux composantes sont comptabilisées dans les passifs aux états de la situation financière consolidés.

Les intérêts courus sur le montant en capital sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés et une hausse correspondante est comptabilisée dans la composante passif. Le dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur à chaque date de clôture et les ajustements de la juste valeur sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. La juste valeur de l'option de conversion était de 24,4 millions \$ au 31 mars 2025 et est présentée dans les passifs dérivés à l'état de la situation financière consolidé (33,1 millions \$ au 31 mars 2024). Par conséquent, la Société a comptabilisé un ajustement de la juste valeur de l'option de conversion de 8,7 millions \$ dans les comptes de résultat consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (charge de 4,4 millions \$ au 31 mars 2024).

La Société a évalué les débetures convertibles au moyen d'un modèle d'évaluation unifactorielle des débetures convertibles en fonction de la qualité du crédit, qui repose sur des hypothèses à l'égard des écarts de taux et des facteurs de volatilité.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le modèle :

Volatilité 38,0 %

Écart de taux (risque de crédit) 14,125 %

Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des débetures convertibles de la Société. Un test de sensibilité a été effectué dans le cadre de l'évaluation des débetures convertibles. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence de changements raisonnables apportés aux hypothèses portant sur la volatilité et aux autres hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation. Si le facteur de volatilité avait augmenté de 5 %, la valeur de l'option de conversion aurait augmenté de 2,4 millions \$, et s'il avait diminué de 5 %, la valeur de l'option de conversion aurait diminué de 2,4 millions \$.

20.	Obligations locatives		
		31 mars 2025	31 mars 2024
		\$	\$
Premier exercice		45 835	35 819
Deuxième exercice		42 108	36 244
Troisième exercice		34 003	30 644
Quatrième exercice		32 123	28 618
Cinquième exercice et les suivants		260 530	269 102
Allocation pour incitatif à la location		(32 614)	(35 872)
		381 985	364 555
Incidence de l'actualisation		(146 587)	(149 807)
Valeur actualisée des paiements de loyers minimums		235 398	214 748
Moins la tranche à court terme		(30 283)	(24 579)
Tranche à long terme des obligations locatives		205 115	190 169

21. Actions privilégiées

	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions
Actions privilégiées de série A émises et en circulation	110 818	4 540 000	110 818	4 540 000
Actions privilégiées de série C émises et en circulation	97 450	4 000 000	97 450	4 000 000
Actions privilégiées de série C autodétenues	(2 627)	(106 794)	(2 627)	(106 794)
	94 823	3 893 206	94 823	3 893 206
	205 641	8 433 206	205 641	8 433 206

i) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série A ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Le 1^{er} septembre 2021, la Société a annoncé le rajustement du taux de dividende de ses actions privilégiées de série A. Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, lorsque la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 3,885 % pour la période de cinq ans close le 30 septembre 2021. Depuis le 1^{er} octobre 2021 et pour la période prenant fin le 30 septembre 2026, inclusivement, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 4,028 %. Le taux sera rajusté tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2021, les porteurs d'actions privilégiées de série A avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série B »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Au 30 septembre 2021, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série B n'a été émise. Les actions privilégiées de série B donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2021, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série A, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 septembre tous les cinq ans par la suite.

ii) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série C ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Le 1^{er} juin 2022, la Société a annoncé le rajustement du taux de dividende de ses actions privilégiées de série C. Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, lorsque la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 4,993 % pour la période de cinq ans close le 30 juin 2022. Depuis le 1^{er} juillet 2022 et pour la période prenant fin le 30 juin 2027, inclusivement, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 6,837 %. Le taux sera rajusté tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2022, les porteurs d'actions privilégiées de série C avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série D »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Au 15 juin 2022, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série D n'a été émise. Les actions privilégiées de série D donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2022, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série C, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 juin tous les cinq ans par la suite.

22. Actions ordinaires

	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions
Émises et entièrement libérées	710 184	102 529 368	706 113	102 189 077
Détenues dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions	(1 024)	(122 355)	(1 083)	(122 355)
Détenues dans le cadre du régime d'intéressement à long terme	(55 353)	(6 376 186)	(88 499)	(9 981 908)
	653 807	96 030 827	616 531	92 084 814

i) AUTORISÉS

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ii) ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au 31 mars 2023	99 594 391	686 043
Actions émises en lien avec le règlement de la contrepartie différée de Sawaya Partners LLP	195 993	2 883
Actions émises en lien avec l'exercice des options sur actions liées au rendement	2 398 693	17 187
Solde au 31 mars 2024	102 189 077	706 113
Actions émises en lien avec le règlement de la contrepartie différée de Sawaya Partners LLP	195 993	2 883
Actions émises en lien avec le règlement de la contrepartie différée de Results International Group LLP	144 298	1 188
Solde au 31 mars 2025	102 529 368	710 184

Le 19 août 2024, la Société a déposé un avis de renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») qui lui permet de racheter, du 21 août 2024 au 20 août 2025, jusqu'à 5 109 453 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto. Cette démarche vise à permettre à la Société de racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. À la date de l'avis, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA actuelle représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Au cours des exercices clos le 31 mars 2024 ou le 31 mars 2025, aucune action n'a été rachetée dans le cadre de l'OPRCNA.

iii) PERTE PAR ACTION ORDINAIRE

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Perte par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI	(17 499)	(13 163)
Dividendes sur actions privilégiées	(11 408)	(11 408)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(28 907)	(24 571)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	95 450 945	91 764 670
Perte par action de base et après dilution	(0,30)	(0,27)

Pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, les instruments comportant des actions ordinaires potentielles ont été exclus des calculs de la perte par action après dilution, ces instruments étant antidilutifs.

23. Dividendes

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

La Société a déclaré les dividendes sur actions ordinaires suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 :

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action ordinaire	Montant total de dividendes sur actions ordinaires
21 juin 2024	2 juillet 2024	0,085 \$	8 686 \$
30 août 2024	10 septembre 2024	0,085 \$	8 698 \$
29 novembre 2024	10 décembre 2024	0,085 \$	8 698 \$
28 février 2025	13 mars 2025	0,085 \$	8 715 \$

Le 4 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,085 \$ par action ordinaire payable le 30 juin 2025 aux actionnaires inscrits le 20 juin 2025 (note 30).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action privilégiée de série A	Dividende en espèces par action privilégiée de série C	Montant total de dividendes sur actions privilégiées
21 juin 2024	2 juillet 2024	0,25175 \$	0,42731 \$	2 852 \$
13 septembre 2024	30 septembre 2024	0,25175 \$	0,42731 \$	2 852 \$
20 décembre 2024	31 décembre 2024	0,25175 \$	0,42731 \$	2 852 \$
14 mars 2025	31 mars 2025	0,25175 \$	0,42731 \$	2 852 \$

Le 4 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,25175 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2025 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 20 juin 2025 (note 30).

Le 4 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,42731 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2025 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 20 juin 2025 (note 30).

24. Régimes de paiements fondés sur des actions

i) RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME

En vertu du régime d'intéressement à long terme (« RILT » ou « régime »), des UATI, dont les droits sont généralement acquis sur trois ans, sont attribuées aux participants admissibles. Toutes les attributions octroyées en vertu du RILT sont réglées au moyen d'un transfert d'actions de fiducies pour les avantages du personnel (« fiducies ») qui sont financées par la Société, ou certaines de ses filiales avec de la trésorerie que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Aucune autre action ne peut être émise sur le capital autorisé aux termes du RILT.

Il y a eu 1 014 345 UATI (4 190 792 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2024) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025. Les fiducies ont acquis 2 073 052 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 (3 801 735 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur la juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'est établie à 8,95 \$ (7,86 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024).

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2023	13 284 415
UATI attribuées	4 190 792
UATI dont les droits sont acquis	(5 814 980)
UATI auxquelles il a été renoncé	(209 366)
Attributions en cours au 31 mars 2024	11 450 861
UATI attribuées	1 014 345
UATI dont les droits sont acquis	(5 668 419)
UATI auxquelles il a été renoncé	(91 496)
Attributions en cours au 31 mars 2025	6 705 291

	Nombre
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2023	11 994 885
Actions acquises	3 801 735
Actions libérées à l'acquisition des droits	(5 814 712)
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2024	9 981 908
Actions acquises	2 073 052
Actions libérées à l'acquisition des droits	(5 678 774)
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2025	6 376 186

ii) UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

La Société a adopté un régime d'UAD à l'intention de ses administrateurs indépendants. Aux termes du régime, la moitié des honoraires annuels des administrateurs indépendants a été versée sous forme d'UAD. Les administrateurs peuvent décider tous les ans de recevoir une plus grande partie de leur rémunération sous forme d'UAD. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD détenues étant multiplié

par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la Société pour les dix jours de Bourse précédant immédiatement une date d'évaluation choisie à l'avance par l'administrateur sortant qui peut tomber à tout moment entre la date de départ de l'administrateur et le 1^{er} décembre de l'année civile suivante.

La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2025 était de 3,0 millions \$ (2,6 millions \$ au 31 mars 2024).

iii) UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES DE DIRIGEANTS

La Société a adopté un régime d'UAD pour certains membres clés de la haute direction. Toutes les attributions octroyées en vertu du régime d'UAD seront réglées en espèces au moment du départ à la retraite de l'employé, après trois ans à compter de la date de l'attribution dans le cas d'un « départ en bons termes » ou au décès. Les UAD sont réglées en espèces un an après que les participants ont quitté la Société selon certaines conditions du régime.

La valeur comptable du passif comptabilisé dans les dettes fournisseurs et charges à payer ayant trait aux UAD était de 5,7 millions \$ au 31 mars 2025 (11,7 millions \$ au 31 mars 2024).

iv) UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

La Société a adopté un régime d'UALR pour certains membres de la haute direction. Les UALR sont des instruments notionnels de capitaux propres liés à la valeur des actions ordinaires de la Société. À la fin d'une période d'acquisition des droits de trois ans, le nombre d'UALR dont les droits sont acquis correspond à un multiple du nombre d'UALR initialement attribuées qui se situe dans une fourchette de 0x à 2x selon l'atteinte de certaines cibles prédéterminées pour chaque attribution annuelle. Les droits rattachés aux UALR sont acquis en bloc à la date du troisième anniversaire de l'attribution. Le nombre d'UALR dont les droits sont acquis est également ajusté en fonction des dividendes versés au cours de la période d'acquisition des droits. Les UALR sont réglées en trésorerie, en fonction du cours de marché des actions de la Société au moment de l'acquisition des droits.

Les UALR sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution. Les variations de la valeur des UALR à chaque période de présentation de l'information financière sont amorties sur la période d'acquisition des droits résiduelle et comptabilisées dans la charge de rémunération aux comptes de résultat consolidés.

La valeur comptable du passif comptabilisé dans les dettes fournisseurs et charges à payer ayant trait aux UALR était de 12,4 millions \$ au 31 mars 2025 (33,4 millions \$ au 31 mars 2024).

v) OPTIONS SUR ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

La Société a adopté un régime d'options sur actions liées au rendement pour certains membres de la haute direction. Les options sur actions liées au rendement ont une durée de cinq ans et les droits à ces options seront acquis au fil du temps au prorata sur une période de quatre ans (les droits d'un tiers des options étant acquis aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution). Les options sur actions liées au rendement sont également assujetties à des conditions d'acquisition liées au rendement sur le marché (cours de l'action) et sont assorties d'un plafond sur les paiements égal à quatre fois le prix d'exercice (c'est-à-dire que le profit à l'exercice des options est limité à trois fois le prix d'exercice).

Voici un sommaire des options sur actions liées au rendement de la Société au 31 mars 2025 :

	Nombre d'options sur actions liées au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2023	5 222 335	6,92
Attribuées	3 210 000	8,65
Exercées	(4 822 335)	6,73
Solde au 31 mars 2024	3 610 000	8,65
Attribuées	—	—
Exercées	—	—
Annulées	(170 000)	8,65
Solde au 31 mars 2025	3 440 000	8,65

Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur actions liées au rendement de la Société.

vi) CONVENTION D'ENCOURAGEMENT À L'INTENTION DES DIRIGEANTS

Une convention d'encouragement à l'intention des dirigeants de CGWM UK a été mise en œuvre et, sous réserve de l'atteinte de certains seuils minimaux, celle-ci prévoit le versement de certains paiements si un événement de liquidité survient dans les six années suivant sa mise en œuvre ou après six années si un événement de liquidité n'est pas survenu et que les acheteurs institutionnels initiaux des actions privilégiées convertibles A émises par CGWM UK ne sont plus porteurs de ces actions.

vii) CHARGE AU TITRE DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Régime d'intéressement à long terme	17 060	15 787
Unités d'actions différées (réglées en trésorerie)	181	(522)
Unités d'actions différées (réglées en trésorerie) – membres de la haute direction	(6 159)	2 063
Options sur actions liées au rendement	2 649	1 933
Unités d'actions liées au rendement (réglées en trésorerie)	(12 150)	(19 427)
Convention d'encouragement à l'intention des dirigeants (réglée en trésorerie)	11 478	—
Autres régimes de paiements fondés sur des actions	961	1 130
Total de la charge au titre de paiements fondés sur des actions	14 020	964

25. Transactions avec des parties liées

i) FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des principales filiales d'exploitation et sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

	Pays de constitution en société	Participation en %	
		31 mars 2025	31 mars 2024
Corporation Canaccord Genuity	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc.	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. III	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. IV	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. V	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. VI	Canada	100 %	100 %
CG G. Corp Sponsors Inc.	Canada	100 %	100 %
Jitneytrade Inc.	Canada	100 %	100 %
Finlogik Inc.	Canada	100 %	100 %
Finlogik Tunisie, SARL	Tunisie	75 %	75 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited ¹	Guernesey	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Financial Planning Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Wealth Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Wealth Group Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited ¹	Guernesey	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Asset Management Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
CG Wealth Planning Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Cantab Asset Management Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Intelligent Capital Ltd ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Punter Southall Wealth Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Canaccord Asset Management (International) Ltd. ¹ auparavant Brooks Macdonald Asset Management (International) Ltd.	Jersey	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth & Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Petsky Prunier LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Finance Corp.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Alternative Capital LLC	États-Unis	100 %	100 %
CG Sawaya, LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) Holdings ULC	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) Limited Partnership	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) GP ULC	Canada	100 %	100 %
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Group Finance Company Ltd.	Canada	100 %	100 %

	Pays de constitution en société	Participation en %	
		31 mars 2025	31 mars 2024
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity Emerging Ltd.	Bahamas	100 %	100 %
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. ²	Australie	65 %	65 %
Canaccord Genuity (Australia) Limited ²	Australie	65 %	65 %
Canaccord Genuity Financial Limited ²	Australie	65 %	65 %
Patersons Asset Management Limited ²	Australie	65 %	65 %
Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited			
加通亚洲(北京)投资顾问有限公司	Chine	100 %	100 %
The Balloch Group Limited	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings (Jersey) Limited ¹	Jersey	100 %	94,5 %
Canaccord Genuity Hawkpoint Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %

1) La Société a émis des actions privilégiées convertibles à certains investisseurs institutionnels et certains instruments de capitaux propres de CGWM UK de sorte que la valeur de la transaction représente une participation de 5,55 % dans les actions ordinaires en circulation de CGWM UK. Après conversion, les actions privilégiées convertibles, les actions préférentielles et les actions ordinaires émises à la direction et aux employés de CGWM UK représentent une participation en équivalents de capitaux propres de 33,1 % (note 8).

2) La Société détient 65 % des actions émises de CFGA, de CGAL et de CGFL; toutefois, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 68,2 % au 31 mars 2025 (68,2 % au 31 mars 2024), en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (note 8).

ii) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2025 et 2024 :

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Avantages du personnel à court terme	13 763	45 826
Paiements fondés sur des actions	611	599
Avantages postérieurs à l'emploi	—	2 025
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	14 374	48 450

iii) AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants se rapportant aux principaux dirigeants :

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Créances clients	8 235	19 469
Dettes fournisseurs et charges à payer	517	327

En plus des soldes présentés précédemment, des prêts-achats ont été conclus par certains membres de la haute direction et cadres générateurs de revenus pour souscrire des parts de la société en commandite (note 10).

Au 31 mars 2025, l'encours total des prêts-achats de 2025, net des remboursements de capital, était de 64,7 millions \$. La tranche à court terme de 12,7 millions \$ est incluse dans les créances clients et la tranche à long terme de 52,0 millions \$, dans les autres créances aux états de la situation financière consolidés au 31 mars 2025.

iv) MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles appliquées pour tous les clients. Les produits de commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de la Société.

26. Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans trois secteurs à présenter :

Le secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés, les activités de consultation, de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, en Australie et aux États-Unis.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis, de l'Australie ainsi que du Royaume-Uni et des dépendances de la Couronne.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Marchés des capitaux Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats d'exploitation, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle. Les produits intersectoriels sont éliminés lors de la consolidation. L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs. Tous les produits des activités ordinaires et le résultat d'exploitation sont tirés de clients externes.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la composition des secteurs Marchés des capitaux Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres a été modifiée afin qu'elle soit conforme à la structure de présentation de l'information financière utilisée à l'interne par la direction.

	Pour les exercices clos les				31 mars 2024			
	31 mars 2025				31 mars 2024			
	Marché des capitaux Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total	Marché des capitaux Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Commissions et honoraires	152 401	706 623	13 306	872 330	161 533	593 011	649	755 193
Financement de sociétés	215 344	32 700	—	248 044	149 598	25 096	—	174 694
Honoraires de consultation	304 966	545	—	305 511	229 780	750	—	230 530
Négociation à titre de contrepartiste	118 881	510	460	119 851	105 105	53	—	105 158
Intérêts	29 491	158 824	17 266	205 581	31 905	149 818	16 086	197 809
Divers	9 640	5 578	2 527	17 745	5 275	4 643	5 503	15 421
Charges à l'exception des éléments ci-dessous	734 514	594 264	100 241	1 429 019	614 604	500 398	69 911	1 184 913
Amortissement	8 007	34 406	1 162	43 575	6 825	30 516	1 425	38 766
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	17 664	6 612	7 101	31 377	17 707	6 575	5 017	29 299
Frais de développement	2 560	53 579	2 860	58 999	2 869	29 849	17 046	49 764
Charges d'intérêts	32 062	79 288	20 640	131 990	21 765	68 513	2 399	92 677
Frais de restructuration	5 103	—	—	5 103	12 673	810	4 664	18 147
Frais connexes aux acquisitions	—	2 271	—	2 271	—	—	—	—
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	—	—	—	—	17 756	—	—	17 756
Ajustement de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	—	—	21 000	21 000	—	—	13 250	13 250
Ajustement de la juste valeur des débetures convertibles – composante passif dérivé	—	—	(8 724)	(8 724)	—	—	4 421	4 421
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	(73)	1 012	—	939	(27 325)	—	—	(27 325)
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	—	—	—	—	—	—	70	70
Résultat avant les imputations intersectorielles et avant impôt sur le résultat	30 886	133 348	(110 721)	53 513	16 322	136 710	(95 965)	57 067
Imputations intersectorielles	19 850	29 074	(48 924)	—	18 213	23 749	(41 962)	—
Résultat avant impôt sur le résultat	11 036	104 274	(61 797)	53 513	(1 891)	112 961	(54 003)	57 067

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et dans les dépendances de la Couronne et en Australie. Le tableau ci-après présente

les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique (les produits sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement de l'entreprise sous-jacente présentant ses résultats d'exploitation) :

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Canada	583 294	480 376
Royaume-Uni, Europe et dépendances de la Couronne	571 329	496 900
États-Unis	434 861	349 319
Australie	179 578	152 210
	1 769 062	1 478 805

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique. Les impôts exigibles, les impôts différés et certains actifs et passifs financiers ne sont pas répartis entre les secteurs à présenter, car ils sont gérés au niveau du groupe. En outre, la Société ne répartit pas les flux de trésorerie par secteur à présenter.

	Canada \$	Royaume-Uni et dépendances de la Couronne \$	États-Unis \$	Australie \$	Total \$
Au 31 mars 2025					
Matériel et aménagements des locaux loués	58 508	10 622	46 191	10 068	125 389
Goodwill	—	463 803	219 997	2 748	686 548
Immobilisations incorporelles	48 957	292 751	77	4 616	346 401
Actifs non courants	107 465	767 176	266 265	17 432	1 158 338
Au 31 mars 2024					
Matériel et aménagements des locaux loués	36 114	7 927	14 351	2 608	61 000
Goodwill	—	405 873	206 970	2 696	615 539
Immobilisations incorporelles	50 120	232 330	249	5 604	288 303
Actifs non courants	86 234	646 130	221 570	10 908	964 842

27. Gestion du capital

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, (le déficit) les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que sur la dette subordonnée, les participations ne donnant pas le contrôle, les emprunts bancaires et les débetures convertibles. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2025 et 2024 :

Type de capital	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Actions privilégiées	205 641	205 641
Actions ordinaires	653 807	616 531
Contrepartie différée	2 806	5 612
(Déficit) résultats non distribués	(37 604)	58 548
Cumul des autres éléments du résultat global	135 142	109 313
Capitaux propres	959 792	995 645
Participations ne donnant pas le contrôle	403 923	364 466
Dette subordonnée	7 500	7 500
Emprunt bancaire	442 780	301 529
Débetures convertibles	85 155	80 973
	1 899 150	1 750 113

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- permet de financer les activités courantes et futures;
- permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif :

- La Corporation Canaccord Genuity et Jitneytrade Inc. sont assujetties à la réglementation canadienne, principalement celle de l'OCRI.
- Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited, Canaccord Genuity Financial Planning Limited, CG Wealth Planning Limited, Punter Southall Wealth Limited, Canaccord Genuity Asset Management Limited, Cantab et ICL sont régies par la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni.
- Canaccord Genuity Wealth (International) Limited et Canaccord Asset Management International Ltd. détiennent un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et sont réglementées par ces dernières.
- Canaccord Genuity (Australia) Limited et Canaccord Genuity Financial Limited sont réglementées par l'Australian Securities and Investments Commission.
- Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.
- Canaccord Genuity LLC est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc. (« FINRA »).
- Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la FINRA.
- Canaccord Genuity Emerging Markets Ltd. est assujettie aux Bahamas à la réglementation de la Securities Commission of the Bahamas.
- Canaccord Genuity Insurance Company Ltd. est assujettie à la Barbade à la réglementation de la Financial Services Commission.

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir des liquidités et d'autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Certaines des filiales sont également assujetties à la réglementation en matière de retrait du capital, y compris le versement de dividendes à la Société. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la politique de gestion du capital de la Société. Au 31 mars 2025 et pour l'exercice clos à cette date, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

28. Fonds des clients

Au 31 mars 2025, les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 2,868 milliards \$ (1,543 milliard £) (2,503 milliards \$ (1,464 milliard £) au 31 mars 2024). Les fonds des clients comprenaient un montant de 8,475 millions \$ (4,559 millions £) (5,894 millions \$ (3,449 millions £) au 31 mars 2024) en trésorerie aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 2,860 milliards \$ (1,538 milliard £) (2,497 milliards \$ (1,461 milliard £) au 31 mars 2024) qui sont détenus au nom de clients et qui ne figurent pas dans les états de la situation financière consolidés. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

29. Provisions et éventualités

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions existantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 :

	Provisions pour litiges \$	Provisions pour restructuration \$	Total des provisions \$
Solde au 31 mars 2023	18 136	1 524	19 660
Ajouts	4 832	18 143	22 975
Utilisées	(3 860)	(17 768)	(21 628)
Solde au 31 mars 2024	19 108	1 899	21 007
Ajouts	23 604	5 103	28 707
Utilisées	(5 377)	(6 935)	(12 312)
Solde au 31 mars 2025	37 335	67	37 402

Engagements

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs. Après la clôture de l'exercice, le 1^{er} avril 2025, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive en vue de vendre ses activités de tenue de marché de gros aux États-Unis (note 30).

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2025, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a établi des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des activités, lesquelles, en date du 31 mars 2025, n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable.

La Société est visée par certains litiges et certaines réclamations invoquées ou non en ce qui a trait à certaines filiales de GCGI, à CGGI directement, ou à GCGI ainsi que certaines de ses filiales.

La Société est assujettie à certaines règles, réglementations et autres exigences réglementaires propres aux activités de courtage et, de ce fait, elle exerce ses activités dans un cadre réglementaire régi par des agences et des organismes gouvernementaux. En tant qu'entité réglementée et dans le cours normal des activités, la Société fait l'objet d'examen périodiques par ces agences et organismes. La Société a mis en place des politiques et des procédures conçues dans le but d'assurer le respect de ces règles, réglementations et exigences. Dans l'éventualité où une autorité réglementaire déterminerait que la Société n'a pas suivi ou respecté certaines procédures ou exigences réglementaires, ou que les dossiers et rapports de la Société présentent des lacunes ou tout autre cas de défaillance financière ou de non-conformité, la Société pourrait être d'accord avec l'imposition d'une amende, pénalité ou sanction ou se voir imposer celles-ci par une autorité réglementaire. Si de telles circonstances se produisent, la Société établira une provision pour toute affaire pour laquelle il est probable qu'un paiement pouvant raisonnablement être estimé soit exigé.

En lien avec cette surveillance réglementaire, la Société est partie à une affaire d'application de la loi et à d'éventuelles affaires d'application de la loi découlant d'examen des activités de tenue de marché de gros et des activités de négociation de la Société aux États-Unis, y compris son programme de conformité à la *Bank Secrecy Act* et de lutte contre le blanchiment d'argent. Bien que la Société ignore pour le moment si le règlement de l'affaire d'application de la loi ou des éventuelles affaires d'application de la loi sous-jacentes aura lieu dans le cours normal des activités et quelle sera l'incidence de ce règlement éventuel, il est probable que la Société se voie imposer une pénalité importante et doive engager des frais supplémentaires liés à ses activités. En lien avec le règlement de ces affaires, la Société pourrait également se voir imposer des sanctions non pécuniaires et être assujettie à d'autres modalités susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses activités. En raison des incertitudes y afférentes, la Société ignore si le règlement final de ces affaires aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses flux de trésorerie ou ses résultats d'exploitation. Une estimation du règlement des affaires a été comptabilisée au cours d'une période précédente en fonction du jugement de la direction et des informations dont disposait la Société au moment de la comptabilisation de cette estimation. Dans le cadre de l'évaluation périodique par la Société du caractère approprié de ses provisions, l'estimation précédente a été révisée et la provision a été augmentée en fonction des échanges qu'a eus la Société avec certains organismes de réglementation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025. L'augmentation a été incluse dans les charges de l'exercice et l'estimation à jour connexe est comprise dans le total des provisions pour litiges au 31 mars 2025 présenté précédemment. Afin d'estimer le montant comptabilisé, la direction s'est reportée à des affaires précédentes d'application de la loi réglées par d'autres sociétés, tout en reconnaissant que les faits et les circonstances de ces affaires étaient sensiblement différents de ceux de la Société. En date des présents états financiers consolidés et en fonction des interactions qu'elle a eues avec les organismes de réglementation jusqu'à présent, la Société a déterminé qu'il est probable qu'elle soit tenue d'effectuer un paiement supérieur au montant de la provision qui a été comptabilisé au 31 mars 2025. L'estimation de la Société a nécessité une grande part de jugement, était fondée sur l'état et la nature des examens au moment de cette estimation et tenait compte du fait que les examens étaient en cours. Cependant, compte tenu du fait qu'on ignore toujours la mesure dans laquelle les mesures correctives mises en place par la Société seront prises en compte, qu'il est possible que des faits ou éléments nouveaux surviennent et que les autres affaires d'application de la loi réglées par d'autres sociétés ont donné lieu à des paiements très divers, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'estimer de manière raisonnable ou fiable le montant excédentaire par rapport à la provision actuelle ni de produire une fourchette d'estimations à cet égard.

30.

Événements postérieurs à la date de clôture

CESSION D'UNE ENTREPRISE

Le 1^{er} avril 2025, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive en vue de vendre à Cantor ses activités de tenue de marché de gros aux États-Unis. La conclusion de la vente est assujettie aux conditions de clôture habituelles et devrait avoir lieu au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

DIVIDENDES

Le 4 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,085 \$ par action ordinaire payable le 30 juin 2025 aux actionnaires inscrits le 20 juin 2025 (note 23).

Le 4 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,25175 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2025 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 20 juin 2025 (note 23).

Le 4 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,42731 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2025 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 20 juin 2025 (note 23).